

Bulletin Municipal Officiel

DE LA VILLE DE
SAINT-CLOUD



Cliché JACOB, St-Cloud

GRUPE SCOLAIRE DU VAL D'OR, rue du Pierrier

PIERRE

Chemisier - Tailleur

VOUS HABILLERA suivant la formule de votre choix
COSTUMES - PRET à PORTER ou MESURE INDUSTRIELLE
de 22 à 35.000 Frs - MESURE TAILLEUR depuis 38.000 Frs
90, Boulevard de la République — SAINT-CLOUD — MOL. 53-15

R. BOURDOISEAU

FOURREUR

1, Place de l'Eglise

MOL. 53-85

CLINIQUE DU VAL D'OR

14, rue Pasteur — SAINT-CLOUD Tél. : MOL. 37-80

Clinique Chirurgicale conventionnée avec la Sécurité Sociale

REÇOIT LES NON ASSURES SOCIAUX

Chaussures "FRANCINE" Maison CHAPRON

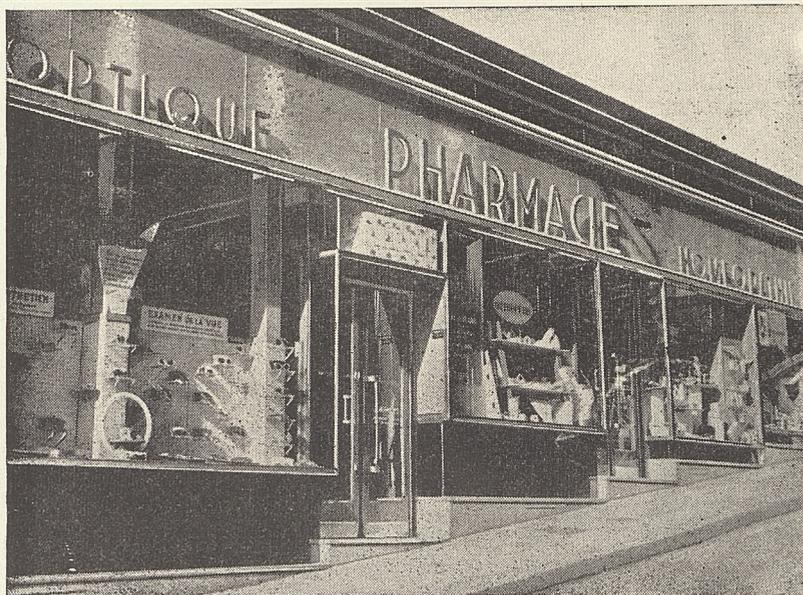
41, Boulevard SENARD
SAINT-CLOUD — Tél. : MOL. 23-51

PHARMACIE MIGNARD

11^{BIS} RUE ROYALE - ST CLOUD

*Allopathie
Homéopathie
Optique
Diététique
Orthopédie*

TÉLÉPHONE :
MOL. 42-11



DÉMÉNAGEMENTS - GARDE - MEUBLES

POUSSEUR FILS & C^{IE}

22, rue Gounod — SAINT-CLOUD

Tél. : MOL. 47-82 — BAG. : 92-25

PARIS-PROVINCE * MESSAGERIES PARIS-BANLIEUE

LAVERIE *Procédé LADEN*

TEINTURERIE LAVAGE par MACHINE INDIVIDUELLE
Technique moderne pour le SECHAGE

CLODO'NET 14, rue de l'Eglise, SAINT-CLOUD
— Tél. : MOL. 44-64 —

PÂTISSERIE - CONFISERIE - CUISINE - GLACES

DANIEL

42, Rue Gounod — Tél. : MOL. 54-09

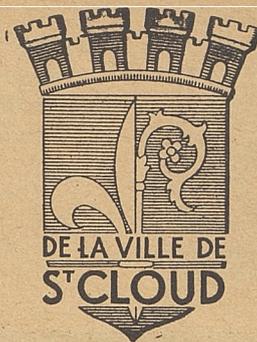
MEME MAISON : Rue Coutureau

APRÈS CHAQUE BARBE, UTILISEZ

AQUA VELVA

QUI PROTEGE la JEUNESSE de VOTRE VISAGE
et la SANTE de VOTRE EPIDERME

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :
Mairie de Saint-Cloud

OFFICIEL

Publication trimestrielle

Saint-Cloud et ses Relations avec les Villes Jumelles



Vase de Sèvres offert par la Délégation de Saint-Cloud
à la Ville de Bad-Godesberg

Cliché L. JACOB

Où en sommes-nous ?

Le Bulletin municipal a souvent fait écho dans ses colonnes à des décisions du Conseil municipal de s'affilier au Conseil des communes de l'Europe et de réaliser des jumelages.

Certains de nos concitoyens peuvent peut-être trouver que la Municipalité sort de son rôle et qu'il lui incombe exclusivement d'administrer la ville, de veiller au bon entretien de la voirie, de fournir aux enfants des locaux scolaires et de faire fonctionner les différents services et notamment l'état civil.

Sans doute est-ce là l'essentiel de notre tâche journalière mais il faut tenir compte de l'évolution rapide des esprits et de l'action prépondérante qu'une municipalité active peut avoir sur ses concitoyens.

C'est la raison pour laquelle de nombreuses municipalités de France et de l'étranger ont adhéré au Conseil des communes de l'Europe pensant qu'il était de leur devoir et qu'il n'était pas en dehors de leurs attributions d'unir leurs efforts à ceux qui avaient le même idéal de paix et le même désir qu'eux de promouvoir un grand mouvement d'opinion qui facilite la tâche des hommes d'Etat qui sont résolus à mettre en commun les richesses de l'Europe pour un avenir exempt de guerre et générateur de mieux-être.

Nos différents jumelages, dont les cérémonies ont eu lieu à Saint-Cloud l'année dernière avec la ville anglaise de Maidenhead, la ville allemande de Bad-Godesberg et la ville italienne de Frascati s'insèrent dans ce programme. Nos relations internationales ne se bornent pas à cela comme le lecteur le verra plus loin. Depuis 1922, nous entretenons des rapports assez suivis avec

VIGILANCE !

Saint-Cloud, comme toutes les communes de France a traversé la sombre période de la crise de Gouvernement.

Certains de nos concitoyens se sont émus, peut-être un peu vite, et ont envisagé de créer des comités de salut public ou des comités de vigilance. Que nos administrés se rassurent et qu'ils sachent que, pour ce qui est de la vigilance, la Municipalité, émanation du Conseil municipal régulièrement élu par le peuple, veille, représente parfaitement bien l'ensemble de la population, fait tout le nécessaire en toutes circonstances et a toujours assuré le Gouvernement de son loyalisme républicain.

Réjouissons-nous que tout se soit bien passé ici comme dans l'ensemble du pays et que l'Etat ait retrouvé l'autorité nécessaire à la bonne marche des affaires de la Maison « France ».

Regrettons seulement la prolifération des inscriptions et des affiches qui n'ont certainement pas modifié le sentiment d'un seul de nos concitoyens et qui ont fâcheusement sali nos rues et nos murs.

notre ville-sœur des Etats-Unis : Saint-Cloud du Minnesota. Nous envisageons aussi d'entrer en relations avec Saint-Cloud près d'Oran (Algérie). On trouvera par ailleurs dans ce numéro la preuve de l'état d'esprit déjà amical à notre égard qui règne dans notre ville homonyme d'Algérie.

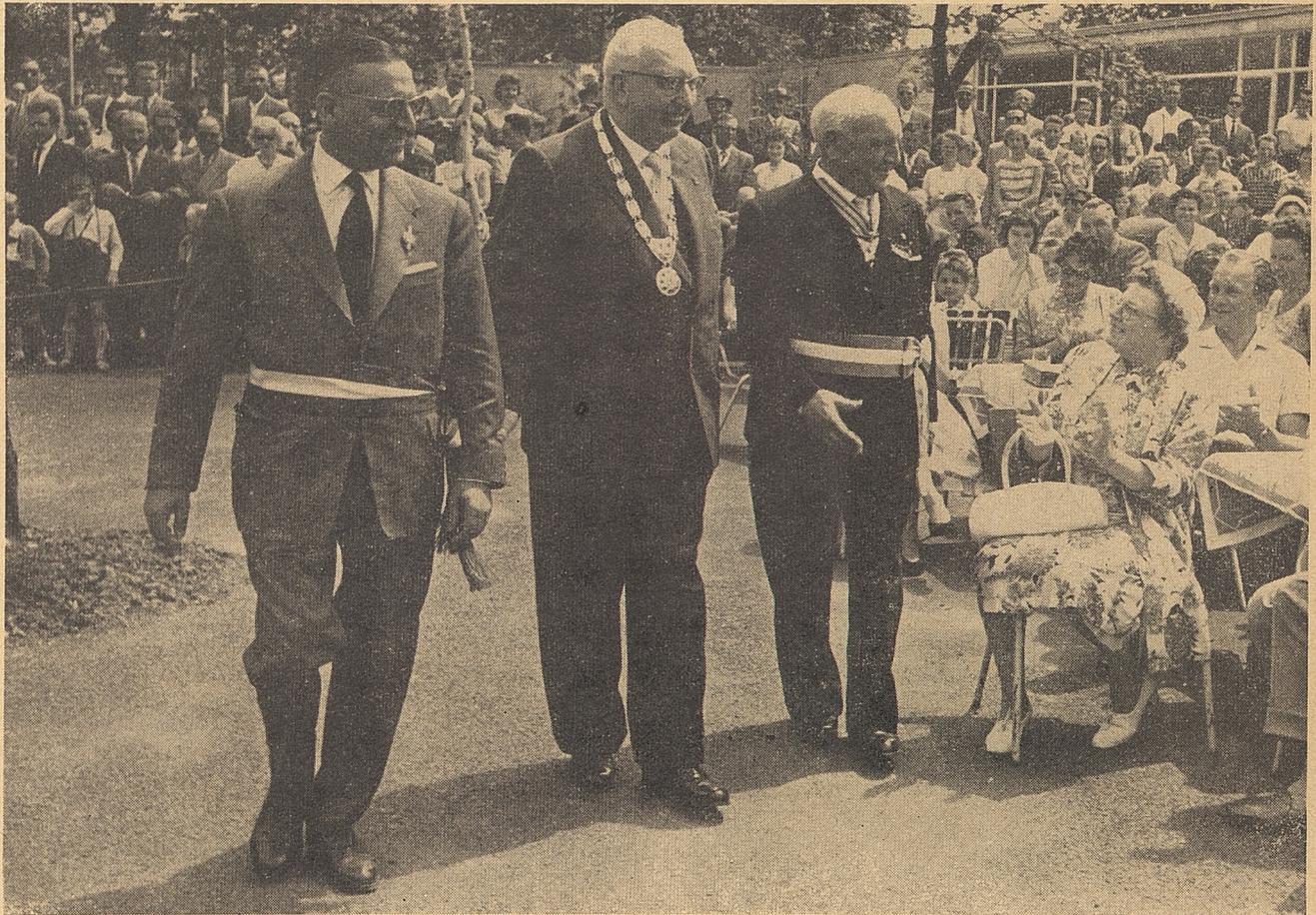
Nous espérons que la population comprendra le sentiment qui nous anime et pour l'exaltation duquel nous faisons de gros efforts.

Notre plus cher désir est que de nombreux concitoyens s'intéressent à ces questions, recherchent les échanges se proposent pour loger nos hôtes saisissent en-

fin toutes les occasions de rapprochement qui peuvent s'offrir et que les familles fassent comprendre à leurs enfants la nécessité de la connaissance des langues et utilisent les facilités que les jumelages peuvent leur procurer dans ce domaine.

Puissions-nous être compris et entendus !

* Un service fonctionne déjà à la Mairie pour s'occuper de ces questions. S'adresser à M. André MARIE, Chef de bureau.



De Gauche à Droite : M. CHAVETON, Maire de St-Cloud - M. le Dr HOPMANN, Maire de Bad-Godesberg, - M. GRAZIANI, Adjoint au Maire de Frascati

Cérémonie du Jumelage à Bad-Godesberg

Nos amis n'ont pas oublié les cérémonies du jumelage de l'an passé. En avril, la visite d'une délégation anglaise fut reçue avec enthousiasme. Quelques semaines après, Maidenhead située sur les bords de la Tamise, accueillait avec faste les Clodoaldiens. A fin juin 1957, Bad-Godesberg (Allemagne) et Frascati (Italie) venaient à leur tour manifester leur volonté d'unir cette Europe, et combler le fossé qui nous a si longtemps séparés.

Allemands, Italiens, Français, se sont retrouvés au printemps 1958. Ils répondaient à une invitation lancée par M. HOPMANN, Maire de Bad-Godesberg. Cette charmante ville située au bord du Rhin, est la banlieue résidentielle de Bonn, capitale de l'Allemagne Fédérale. Une grande foule s'est intéressée aux cérémonies favorisées par un temps magnifique. La presse allemande a fait une large mention dans ses journaux de

la présence des délégations françaises et italiennes, et il n'est pas douteux que ces rapprochements ne créent un climat d'amitié et de sympathie entre les villes. Nous avons regretté l'absence de M. MICARA, Maire de Frascati, qui, venant d'être élu sénateur, était retenu par ses nouvelles fonctions. Il fut remplacé par son sympathique adjoint, M. GRAZIANI. Grâce aux nombreuses expériences de l'année écoulée, bien des amitiés qui s'étaient nouées se sont confirmées entre les représentants des trois pays. Ces cérémonies ont coïncidé avec la fête de l'Unité, jour de recueillement, durant lequel la population allemande a une pensée pour ses provinces de l'autre côté du rideau de fer.

**

Notre délégation conduite par M. CHAVETON, Maire,

comportait MM. MONSEL et SCHREDER, Adjoint, MM. BEAUFOCHER, BOTTICELLI, DELAHAYE, Conseillers municipaux. M. BAUDRY, Secrétaire Général Adjoint accompagna la délégation.

M. CHAVEGRAND, Ancien Directeur du Lycée de Saint-Cloud et professeur d'allemand, avait été invité personnellement par M. HOPMANN.

Voici quel a été l'emploi du temps bien rempli par la délégation :

Samedi 14 Juin 1958.

Matin :

Visite de la Ville.

Après-midi :

Promenade en bateau sur le Rhin ;
Soirée rhénane sur la terrasse de l'hôtel Dreesen aux bords du Rhin

Dimanche 15 Juin 1958.

Matin :

Grand'messe à l'église St-Maurien ; Sermon en français et en italien par Mgr. WACHOWSKI ;
Réunion au Centre Municipal à l'occasion du concert public du dimanche.

Lundi 16 Juin 1958.

Après-midi :

Séance solennelle du Conseil Municipal dans la salle de Beethoven à la Redoute, Renouvellement du jumelage et signature du Livre d'Or.

Le soir :

Grand dîner officiel avec les représentants des ambassades, les autorités fédérales et les autorités locales.

Mardi 17 Juin 1958.

Matin :

Manifestations pour les jeunes à l'occasion de la Fête de l'Unité dans la grande salle du Centre Municipal.

A midi :

Réception à l'ambassade de France.

Après-midi :

Visite détaillée de Bonn.
Invitation à l'Ambassade d'Italie et réception d'adieux à la Redoute.

Le soir :

Au cours de la séance de travail, un programme en 7 points a été développé sur la proposition de M. CHAVETON.

- 1 Les relations officielles (municipales et préfectorales).
- 2 Les relations entre les établissements d'enseignement.
- 3 Les relations entre les organisations sportives et relations touristiques.
- 4 Les échanges familiaux.
- 5 Les relations sur les plans religieux et culturels.
- 6 Les relations sur le plan artisanal (échanges de jeunes ouvriers et apprentis).
- 7 Entente inter-professionnelle et économique.

..

Un télégramme ainsi conçu a été adressé à nos amis de Maidenhead : « *Godesberg-Frascati-Saint-Cloud, réunis pour Jumelage adressent Maidenhead amicales salutations* ».

Un assez grand nombre de discours, dont nous reproduisons ci-dessous quelques extraits, ont été prononcés en ces occasions par les chefs des trois délégations.

M. CHAVETON s'exprima en Français et en Allemand :

Dans une première allocution il remerciait des souhaits de bienvenue et traitait la question du jumelage sur le plan local et amical.

Dans un deuxième discours, il parla du jumelage proprement dit, question déjà étudiée à Saint-Cloud.

— Enfin, devant les personnalités officielles des ambassades, il présenta la question du jumelage sur le plan plus élevé des relations internationales.

Il évoqua aussi le travail intense qui se fait pour la formation de l'Europe :

« On disait au XIX^e siècle, avant l'unité italienne : « Italia fara da ce » et, en effet, l'Italie « se faisait » en vertu d'un destin irrésistible. C'est aujourd'hui la même chose avec l'Europe car, si la volonté joue un grand rôle dans la formation

encore virtuelle de son unité, c'est probablement une entente profonde qui la pousse à se constituer pour survivre dans une conjoncture où son existence même est en jeu. L'Europe se fait donc, et soyons de ceux qui contribuent à la faire ».

Il évoqua également les difficultés récentes de la France et cita un discours du général de Gaulle du 4 juin dernier, plaçant la France sous le signe de la rénovation et de la fraternité.

« C'est l'idéal que nous avons et les acclamations unanimes des gens qui ont entendu le général de GAULLE, comme les louanges de presque toute la presse française, montrent que ce sont là nos vrais sentiments. Ils s'appliquent tout naturellement à ce que nous venons faire ici aujourd'hui. Ne s'agit-il pas en effet de la rénovation de l'Europe et de fraternité pure et simple ? »

Notre président de la République, M. Coty, dans son message également historique du 29 mai dernier disait ceci : « L'union sacrée est la loi suprême. Elle nous commande à tous d'y sacrifier s'il le faut une part de nos préférences et même de nos convictions ». Ce message adressé aux Français, on peut le reprendre et l'adresser à nos trois pays, ennemis naguère, amis maintenant et pour toujours. »

Il termina en disant :

« Et lorsque l'on voit prendre corps des organisations comme la Communauté du Charbon et de l'Acier, l'Euratom et s'organiser le Marché commun, lorsque l'on voit ces réalisations concrètes qui s'établissent dans l'existence presque avant que nous en prenions conscience, on peut vraiment dire, « oui nous avons raison, l'Europe se fait ».

Monsieur Hopmann, Maire et Monsieur Peter, adjoint, rescapé des géoles nazies, prononcèrent deux émouvants discours.

Monsieur le Bourgmestre de Bad-Godesberg rappela tout d'abord les progrès réalisés dans le jumelage des trois villes ; puis, évoquant la magnifique manifestation populaire de la veille, il constata que ce jumelage n'était pas à Godesberg l'œuvre de quelques-uns, mais celui de la population toute entière ; enfin, faisant état des difficultés politiques propres à chaque pays et précisant le but à atteindre, il s'écria :

« Oui, en vérité, le destin des autres est devenu notre destin !... Et c'est précisément cela qui constitue un véritable jumelage, car l'amour fraternel et le culte de l'amitié sont les facteurs essentiels qui font progresser l'entente entre les peuples... »

Celui qui s'engage pour ces grands idéaux doit être un combattant passionné de la Paix...

Autrefois il y avait un adage qui faisait loi : « Si tu veux la paix, prépare la guerre ». Aujourd'hui nous voulons modifier cet adage et dire : « Si tu veux éviter la guerre, engage-toi de toutes tes forces au service la paix ».

Pour atteindre ce but, faisons confiance à la jeunesse... Librement et naturellement elle franchit les limites de son propre pays et se lie avec la jeunesse qu'elle rencontre au-delà des frontières. Elle est ouverte et s'intéresse à tous les progrès de la technique... cependant elle ne veut pas que ces progrès servent à l'anéantissement, mais au contraire au développement de l'Humanité.

Nous avons confiance en elle, nous avons confiance dans la jeunesse de vos pays, mes chers hôtes, et nous avons aussi confiance dans la nôtre. Laissons-lui le champ libre ! Dans son élan impétueux, elle créera ce que nous, les anciens, n'avons encore pu créer ».

Monsieur Hubert PETER, adjoint au Maire de Bad-Godesberg, prit la parole pour s'adresser plus particulièrement à la jeunesse.

Après avoir salué les personnalités présentes et rappelé que le 17 juin était non seulement l'anniversaire de la révolte des ouvriers de l'Allemagne de l'Est, mais encore une journée de manifestation pour la réunification des territoires allemands il déclara :

« Puisse le destin faire que cette journée soit bien comprise ! Puisse-t-il ne pas nous conduire à une nouvelle idéologie nationaliste, car le point de départ de toute détresse et de tous les troubles de l'Europe fut la mise en pratique du monstrueux esprit naziste qui, prenant la forme d'un loup déguisé en mouton, s'empare de l'Allemagne. »

La réunification de l'Allemagne, déclara Monsieur Hubert PETER, sera l'œuvre de la jeunesse, mais il importe que cette œuvre s'accomplisse « dans la paix et dans la liberté », et pour conclure, il ajouta :

« Soyons tous conscients, nous qui ne pouvons vivre sans liberté, des responsabilités que cette journée exige de nous. Affirmons, autant pour des raisons d'humanité que pour des considérations politiques, notre volonté de faire cette journée en faveur de l'unité également une journée en faveur de la paix, de la paix chez nous, en Allemagne, de la paix en Europe et par voie de conséquence de la paix dans le monde entier. »

La Municipalité de Bad-Godesberg invite du 10 au 30 septembre, 3 professeurs et 3 instituteurs ; les membres de l'enseignement intéressés par cette offre doivent se faire connaître d'urgence à la mairie.

“French Week at Maidenhead”

A l'occasion de l'anniversaire des cérémonies du jumelage, le Conseil municipal de Maidenhead avait organisé du 7 au 14 juin courant une « semaine française » dans le but d'intéresser la population à un contact permanent entre les deux villes et d'accroître les échanges culturels, touristiques et économiques.

Monsieur CHAVETON, Maire de Saint-Cloud, obligé de se rendre à Bad-Godesberg, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, avait délégué pour le représenter, Monsieur JOULIA, Maire-Adjoint, qui était accompagné de Monsieur Michel DEVEZE, conseiller municipal de Saint-Cloud, et Conseiller Général de Seine-et-Oise.

Nos représentants ont participé à la séance inaugurale au cours de laquelle Monsieur le Maire de Maidenhead, Monsieur JOULIA et Monsieur LACOMBE, attaché commercial de l'Ambassade Française, ont pris la parole.

Monsieur JOULIA, après avoir présenté les regrets de Monsieur CHAVETON de n'avoir pu répondre personnellement à l'invitation qui lui avait été adressée, a apporté le salut de Saint-Cloud aux personnalités présentes et à la population de Maidenhead ; il a souligné que la ville de Saint-Cloud était une ville essentiellement résidentielle comportant quelques industries dont « l'Aéronautique Marcel DASSAULT » les pompes GUINARD, la maison CHENAILLE, les laboratoires L.T.C. et la maison de céramique MOTTON sont les principales, mais sans comparaison possible avec Maidenhead où les industries sont nombreuses, où les commerces sont très importants et certains d'un grand luxe.

Il s'est félicité d'avoir constaté que dans toutes les vitrines des magasins il y avait un motif rappelant les couleurs françaises.

Monsieur JOULIA et Monsieur DEVEZE ont visité plusieurs écoles, dans lesquelles ils ont eu le plaisir de remarquer que les cours étaient spécialement consacrés à la France et plus particulièrement à Saint-Cloud.

Au cours de la semaine de très nombreuses manifestations ont eu lieu parmi lesquelles on a pu entendre une conférence très intéressante de Monsieur Max VIVIER sur la vie à Paris, des chansons folkloriques françaises par Jean ROSSEN, une causerie de Monsieur Jean CONNIL, d'origine française, Président des Epicuriens, auteur de nombreux ouvrages d'art culinaire, et voire des films français, notamment sur l'escalade de la Tour Eiffel ainsi que des vues sur la Côte d'Azur.

Les membres de la Délégation ont été reçus principalement dans le splendide château de Clewenden par Lord ASTOR avec une infinie gentillesse.

M. Devèze ayant été obligé de regagner Paris, Monsieur JOULIA a représenté seul la ville de Saint-Cloud au bal du Maire qui réunissait plus de 500 personnes dans une atmosphère de très grande cordialité à notre égard.

Dans son discours Monsieur JOULIA a indiqué combien il avait été touché de l'accueil qu'il avait reçu :

Je viens de ressentir, dit-il, plus profondément encore que l'an dernier, combien votre amitié pour nous était vivace et cordiale.

Je puis vous assurer qu'il en est de même pour les Clodoaldiens à votre égard et je ne voudrais pas que vous pensiez que nous dispersons notre amitié, en ayant aussi réalisé un jumelage avec Bad-Godesberg et Frascati. Une mère de trois enfants aime chacun d'eux d'un amour aussi grand qu'une mère d'un enfant aime son enfant unique, n'est-ce pas ? La Ville de Saint-Cloud pense qu'il en est de même pour les jumelages. Peut-être un jour la Ville de Maidenhead partagera cette opinion et liera des relations amicales avec d'autres villes étrangères pour que la chaîne de l'amitié grandisse toujours à travers les pays de notre vieille Europe et peut-être même du Monde.

COLONIE DE VACANCES

Quand ce bulletin parviendra entre les mains de nos lecteurs, notre colonie de Charbonnière sera en pleine activité puisque le départ des enfants a été fixé au mardi 8 juillet.

Nul doute que le séjour à la campagne et la vie en collectivité seront particulièrement favorables à la santé des petits colons, garçons et filles.

Le directeur, M. ROUQUETTE, que nous avons vu à l'œuvre depuis plusieurs années, et l'équipe de moniteurs qui l'entourent sauront faire profiter au maximum les enfants qui leur sont confiés, de leur séjour à Charbonnière.

Pour la seconde période, qui s'étendra du 11 août au 12 septembre, il reste encore quelques places disponibles. Les familles qui désireraient les utiliser pour leurs enfants sont priées de se renseigner sans retard à la Mairie (1^{er} bureau).

RECENSEMENT DE LA CLASSE 1960

**JEUNES GENS NÉS EN 1940
PENSEZ A VOUS FAIRE RECENSER
EN VOUS PRESENTANT A LA MAIRIE
6^e BUREAU
MUNIS DU LIVRET DE FAMILLE
DE VOS PARENTS
AVANT LE 31 JUILLET 1958**

La Journée Nationale de la Déportation a été célébrée à Saint-Cloud dans le plus grand recueillement

Dimanche 27 avril, la Ville de Saint-Cloud a célébré dans le recueillement la Journée Nationale des Martyrs de la Déportation. M. Chaveton, maire de Saint-Cloud, et M. Samson, président du Comité d'Entente des Anciens Combattants, déposèrent, place de la Mairie, au pied du Monument aux Morts, des gerbes de fleurs. Dans une courte allocution, M. Chaveton devait déclarer :

Cet instant de réflexion au pied du Monument aux Morts me paraît plus que jamais nécessaire.

Le temps où les nôtres mouraient en déportation est déjà bien éloigné.

C'est une bonne chose que la parution du bouleversant Journal d'Anne Frank, cette petite Hollandaise qui vient réveiller profondément et spectaculairement les sombres souvenirs de cette triste période de l'histoire du monde.

Arrêtons une minute le cours de nos pensées et examinons en toute sérénité la situation de la France. Faisons l'examen de conscience de notre pays. Oui, la France reste, malgré les attaques dont elle est l'objet, attaquées qui viennent de ses amis comme de ses ennemis, elle reste le peuple généreux qu'elle a toujours été.

Elle n'a pas asservi les populations qui lui ont été confiées et c'est parce qu'elle les a élevées, qu'elle les a instruites et éduquées, qu'elle connaît aujourd'hui des difficultés.

La France reste en Algérie et chaque jour nos jeunes soldats versent leur sang pour cette cause. Ils défendent l'idéal de la République beaucoup plus que leur propre pays. Ils luttent pour la cause universelle.

Qu'advierait-il en effet si nous partions?

Les idées généreuses de Liberté, que sont-elles devenues, en Egypte par exemple, là où Nasser, nouvel Hitler, règne en maître? Veut-on que des régions entières deviennent la proie du monde arabe, qui sacrifiera sans pitié les Berbères, les Juifs, les Italiens et les Français d'Afrique du Nord?

On peut donc rallier directement, dans une même pensée, dans un même souvenir, ceux qui sont morts en déportation pour la Liberté, ceux qui sont morts en Indochine pour la même Liberté et qui tombent aujourd'hui en Afrique du Nord.

C'est la vocation de la France de soutenir les idées généreuses. C'est peut-être grâce à notre pays que le monde entier ne tombera pas aux mains du matérialisme qui avilit l'homme et fait de lui une bête sanguinaire et brutale que nous avons cru abattre en triomphant du nazisme mais qui aujourd'hui renait sous d'autres formes.

Prenons garde et souvenons-nous. Telle sera la conclusion de cette minute de réflexion.

Au cimetière, M. Monsel, premier adjoint au maire, devait à son tour prendre la parole, avant de fleurir la stèle du Souvenir.

ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE. — La fête anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945, a été célébrée en présence d'un public dense. On notait la présence de très nombreux conseillers municipaux et de divers présidents de sociétés. Le Maire, M. CHAVETON, le président du Comité d'Entente des Anciens Combattants, déposèrent des gerbes de fleurs au monument Leclerc et au monument aux Morts place de la Mairie.

Repas de l'Amitié

Il nous faut rappeler, dans le présent bulletin, le repas de l'Amitié qui eut lieu cette année le 13 avril dans la salle des Fêtes municipale.

Les tables avec leurs trois cent cinquante couverts avaient vraiment bel aspect et offraient, dès l'entrée, un coup d'œil fort agréable et prometteur.

Le menu n'apporta aucune déception. On est habitué au talent culinaire de notre sympathique « chef » et l'on s'attend, chaque année, à quelque nouvelle surprise. Et chaque année on entend dire que « ça n'a jamais été aussi bon et aussi bien servi ».

C'est qu'il ne s'agit pas seulement de la qualité des mets offerts, mais aussi de la façon dont ils sont servis par toute une équipe de jeunes gens et jeunes filles, membres de la Croix-Rouge, qui veulent bien se charger du service avec grâce et sourire. Nous leur disons ici, de la part de tous, un grand merci, en les assurant que leur dévouement et leur gentillesse ont été unanimement appréciés et ont vivement contribué au succès de la journée.

Que dire de la partie artistique : des chansons anciennes et modernes, du rire, une exhibition de force, le groupe folklorique breton « Korollerien - Breiz-Izel » et la gracieuse Sylvaine Renaud, artiste lyrique cloadoaldienne, dans son répertoire. Chaque numéro recueillit les applaudissements frénétiques de toute l'assistance.

En résumé, excellente journée dont tous les participants se déclarèrent pleinement satisfaits et dont il faut remercier tous ceux qui ont contribué à en assurer le plein succès. On nous permettra de ne nommer personne de crainte de commettre quelque oubli.

Rappelons cependant, pour les nouveaux habitants de Saint-Cloud qui ne connaissent pas encore bien notre ville, que le repas annuel de l'Amitié n'est pas, ainsi qu'il est de règle dans nombre de localités, réservé aux seuls indigents. Au contraire, sont invitées toutes les personnes ayant soixante-cinq ans et plus, sans aucune distinction de rang social. C'est la fête des Anciens, de tous les Anciens, véritable manifestation de fraternité. Nous sommes heureux de constater que notre pensée est chaque année mieux comprise.

Bien entendu, les quelque deux cents pensionnaires de la Maison Lelégard n'étaient pas oubliés. Il leur fut servi un repas exactement semblable à celui qui fut offert à la salle des Fêtes.

Pour les personnes que les infirmités ou tout autre cause mirent dans l'impossibilité de se déplacer, un colis leur fut remis par Mme Lorrain et le Service social de façon à les associer eux aussi à la réjouissance générale.

Fête des Mères

C'est le dimanche 1^{er} juin que fut célébrée, dans son cérémonial habituel, la Fête des Mères.

Réunies dans la salle des mariages de la Mairie les mamans qui devaient recevoir la Médaille de la Famille française, entourées comme il convient de leur mari et de leurs enfants, reçurent des mains de M. le Maire les médailles qui leur étaient destinées. L'assistance comprenait de nombreux conseillers municipaux, des représentants du corps enseignant public et privé, des présidents de sociétés locales, ainsi que les parents et les enfants qui allaient être dans un instant à l'honneur.

Après une allocution au cours de laquelle M. Rollin, maire adjoint, rappela un certain nombre de vérités utiles à connaître, M. Monsel, premier adjoint, chargé des

écoles, donna lecture de plusieurs travaux sélectionnés parmi tous ceux que chaque école et lycée avaient tenu à faire exécuter par les enfants sur le sujet à l'ordre du jour : l'amour que l'on doit à sa mère. Même les petits des écoles maternelles avaient confectionné de leur mieux de jolis objets (dessins, napperons, etc.) qui leur furent rendus pour qu'ils puissent eux-mêmes en faire hommage à leur maman.

Tous ces enfants, dont nous rappelons ci-dessous les noms, reçurent en récompense un volume et les applaudissements chaleureux de toute l'assistance.

Ensuite M. le Maire remit solennellement la Médaille d'Argent à Mme Desbourdes, mère de huit enfants ; la Médaille de Bronze, à Mme Jousset, mère de cinq enfants, et à Mme Mercier, également mère de cinq enfants. Toute l'assistance applaudit comme il convient les bénéficiaires de ces distinctions particulièrement méritées.

Un vin d'honneur termina cette cérémonie qui fut très simple et très cordiale et permit à chacun de présenter aux mamans décorées des félicitations et des vœux sincères.

Noms des enfants récompensés :

Michèle DELATTRE, Ecole maternelle Val d'Or ;
Brigitte THOMAS, Ecole maternelle Centre ;
Gérard FETZER, Ecole maternelle Montretout ;
Gérard POTEVIN, Enfants Coteaux ;
Jean LERAY, Ecole garçons Centre ;
Jean-Pierre GRÉGOIRE, Ecole garçons Centre ;
Catherine MECUEDEM, Ecole filles Centre ;
Maud DEMOULIN, Ecole filles Centre ;
Michèle DEROO, Ecole filles Centre ;
Gérard GUINARD, Ecole garçons Montretout ;
Martine STRUB, Ecole filles Montretout ;
Guy SICARD, Ecole garçons Coteaux ;
Patrice GARNIER, Ecole garçons Val d'Or ;
Chantal STRUB, Ecole filles Val d'Or ;
Anne-Marie BOR, Institution Saint-Pie X ;
Claude CHALOT, Ecole filles Coteaux ;
Pierre ROTIER, Ecole Saint-Joseph ;
J.-F. DROUARD, Lycée de garçons.



Vers 11 heures, M. le Maire, accompagné de M. Beaufocher et de Mme Pierre Lorrain, administrateurs des établissements hospitaliers, s'est rendu à la Maternité de l'hôpital où les attendaient M. le docteur Bertrand, médecin du service, et M. Hardouin, directeur, pour honorer les vingt-trois jeunes femmes qui y séjournaient avec leurs bébés. Paroles aimables, coupes de champagne, gâteaux ! Chacune des mamans reçut un joli petit bouquet offert gracieusement par la fleuriste, Mme Bihorel. Le déjeuner qui suivit fut en cette occasion particulièrement soigné, ce qui contribua à réjouir l'ambiance éminemment sympathique de ces heures claires.

Le Muguet à Charbonnière

C'est le dimanche 4 mai qu'eut lieu la promenade au château municipal de Charbonnière. Temps splendide. Du soleil dans tous les cœurs. Journée de détente parfaite pour tous.

Le château, toujours accueillant, reçut les trois cent cinquante personnes conduites en cars après un délicieux trajet au travers de la vallée de la Bièvre et de la vallée de Chevreuse tout ensoleillées et fleuries, les arbres fruitiers formant tout au long du parcours des bouquets magnifiques. Plus de deux cents personnes avaient rejoint le château par leurs moyens propres.

Sur toutes les pelouses, sous les arbres environnant le château, les promeneurs avaient dressé leurs tables et ce fut le joyeux pique-nique en famille après que chacun se fut approvisionné de pain, gâteaux, boissons de toutes sortes, auprès du buffet installé dans la cuisine du château.

Quant au muguet ! Il était là, mais bien peu généreux et très éparpillé dans le sous-bois ; le soleil n'avait pas été suffisamment généreux dans les quelques jours qui précéderent le 4 mai.

Chacun se déclara pleinement satisfait de sa journée et se promit de revenir à la prochaine occasion. Plusieurs personnes, qui venaient à Charbonnière pour la première fois, regrettaient publiquement de n'avoir pas profité plus tôt de cette partie de campagne si agréable et fraternelle. Elles se disaient bien décidées à revenir et à amener avec elles des parents et des amis.

Pourquoi certaines sociétés clodoaldiennes, à l'exemple de la F.N.C.R., ne retiendraient-elles pas un car entier pour transporter leurs membres et les faire participer à cette journée de joie et de gaieté pour tous ?

Plusieurs personnes profitèrent de l'aimable initiative de nos amis de l'Aéro-Club qui avaient organisé, au départ de l'aérodrome voisin, des baptêmes de l'air qui permirent le survol de toute la région orléanaise.

Fermeture des Boulangeries de Saint-Cloud

CONGES ANNUELS

Année 1958

Le maire de la Ville de Saint-Cloud, Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 15 mai 1952 et 18 mars 1953, réglant la fermeture des boulangeries de Seine-et-Oise à l'occasion des congés annuels ;

Vu la circulaire préfectorale du 24 avril 1956 ;

Vu l'accord intervenu entre les boulangers de Saint-Cloud concernant la fermeture pendant la période des congés de 1958,

ARRÊTE :

Article unique. — La fermeture des boulangeries de Saint-Cloud pendant la période des congés annuels de 1958 est fixée comme suit :

Quartier du Centre

M. DEMEURANT, 2, place de l'Eglise, du 28 juillet au 26 août.

M. BUSSET, 2, rue Royale, du 31 juillet au 28 août.

M. COCHARD, 4, place du Pas, du 26 août au 24 septembre.

Mme GEORGER, 27, rue Royale, du 4 juillet au 2 août.

Quartier de Montretout

M. PATRY, 90, avenue du Maréchal-Foch, du 20 juillet au 17 août.

M. CARPENTIER, 72, boulevard de la République, du 18 août au 8 septembre.

Mlle FIALEX, 84, rue de Buzenval, du 7 août au 27 août.

M. LAMBERT, 13, rue Gounod, du 29 juillet au 21 août.

M. SEVESTRE, 132, rue Tahère, du 1^{er} juillet au 28 juillet.

Quartier des Coteaux

M. RENAUD, 10, avenue de Longchamp, du 8 août au 30 août.

M. RUELLAND, 1, rue de l'Yser, du 15 juillet au 7 août.

Fait en mairie de Saint-Cloud, le 17 mai 1958.

Le Maire,

Chevalier de la Légion d'honneur,

Signé : F. CHAVETON.

ARRETE INTERDISANT L'ACCES DES CHIENS A L'INTERIEUR DES ETABLISSEMENTS ET AUX ABORDS DES ETALAGES OU SONT MISES EN VENTE DES DENREES ALIMENTAIRES POUR LA CONSOMMATION HUMAINE.

Vu le Code municipal et notamment ses articles 97 et 107 sur la police administrative;

Vu le code de la Santé publique et notamment ses articles L. 2, L. 3 et L. 4 sur la protection de la santé publique;

Vu les arrêtés préfectoraux des 20 mai 1946 et 9 mai 1956 relatifs à l'inspection des locaux où sont préparées et mises en vente les viandes de boucherie et charcuterie ou leurs dérivés;

Vu l'avis émis par le Conseil départemental d'Hygiène dans sa séance du 24 avril 1958;

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la santé publique d'assurer dans les communes du département de Seine-et-Oise une protection plus efficace des denrées alimentaires contre les souillures provoquées par les chiens;

Sur le rapport de M. le directeur des services vétérinaires;

Sur la proposition de M. le secrétaire général,

ARRÊTE :

Article premier. — Dans les communes du département de Seine-et-Oise, l'accès des chiens, même s'ils sont tenus en laisse et muselés, est formellement interdit dans les établissements, boutiques, magasins, éventaires, marchés couverts ou non, etc., où des denrées alimentaires sont mises en vente pour la consommation humaine.

Art. 2. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et les responsables déferés aux tribunaux compétents.

Art. 3. — M. le secrétaire général, MM. les sous-préfets, M. le directeur des services vétérinaires, MM. les vétérinaires sanitaires, M. le directeur départemental des services de Police, MM. les commissaires de police, M. le lieutenant-colonel commandant la Compagnie de Gendarmerie de Seine-et-Oise, ainsi que tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Versailles, le 6 mai 1958.

Pour le Préfet :
Le Secrétaire général,
Signé : LEJOUX.

Les Résultats du Recensement Partiel

DESIGNATION	Population totale	dont	
		Population municipale	Population comptée à part
1. - Rappel des Résultats du recensement de 1954	<u>20.671</u>	20.407	264
2. - Accroissement de la population résultant du dénombrement partiel	3.164	3.164	0
3. - NOUVELLE POPULATION	<u>23.835</u>	23.571	264

Nous ne nous étendrons pas sur ces résultats, le chiffre admis après contrôle de l'Institut National de la statistique des Etudes Economiques, 23.835 habitants, étant loin de représenter la population actuelle qui est proche de 25.000 âmes et qui s'augmentera d'ici

la fin de l'année de plus de 1.000 nouveaux habitants par suite de l'occupation effective des appartements des deux importantes réalisations de Saint-Cloud-Bellevue, rue du Mont-Valérien, et de Beausoleil, Boulevard de la République et rue du Mont-Valérien.

Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.)

La construction de notre Centre de P.M.I. s'achève et nous espérons pouvoir l'inaugurer prochainement.

Dès la fin des travaux, nous y transporterons la consultation des nourrissons, actuellement installée dans des locaux inadaptés au rez-de-chaussée de l'immeuble des Contributions directes.

Les nouveaux locaux du Centre de P.M.I. serviront à d'autres activités, notamment aux cours d'accouchement sans crainte.

Mamans et enfants trouveront là des installations modernes, claires, aérées, où toutes les exigences de l'hygiène sont soigneusement observées.

Le transfert au Centre de P.M.I. de la consultation de nourrissons va libérer certains locaux qui vont être attribués aux services des Contributions indirectes, regroupant ainsi, dans un même immeuble, tous les services financiers et nous permettant de terminer l'aménagement de la place Silly, entrepris depuis longtemps.

CIRCULATION

Il ne devrait pas être nécessaire de rappeler à tous les conducteurs de véhicules combien ils doivent faire preuve de prudence quand ils circulent dans les rues de notre ville et non plus, aux piétons qu'ils ne doivent pas s'engager sur la chaussée sans s'être assurés, au préalable, qu'il ne vient aucun véhicule dans l'un et l'autre sens !

Malgré tous les conseils de prudence, nous aurons toujours à déplorer quelque accident. Efforçons-nous cependant d'en réduire le nombre.

Qu'on nous permette d'attirer plus spécialement l'attention des garçons-livreurs des maisons d'alimentation (bouchers, épiciers, etc.) qui, dans la fougue de leur jeunesse, circulent à pleine vitesse et prennent les virages tête baissée, risquant pour eux-mêmes et pour les piétons les plus graves conséquences.

Un accident pénible survenu récemment, dans ces conditions, à une fillette de Saint-Cloud, nous autorise à rappeler, encore une fois, chacun à la prudence et à l'idée que nous ne sommes pas seuls au milieu du désert, mais dans une agglomération où chacun doit pouvoir se sentir en sûreté, sans craindre de voir surgir à tous les coins de rue un bolide de mort.

Travaux de Voirie et Chantiers

A - Voirie urbaine.

Certaines personnes se sont étonnées de la lenteur apparente apportée à la réfection de certaines rues défoncées par suite de l'exécution de tranchées.

Ce n'est pas là un oubli ou une carence des services d'entretien mais une attente volontaire motivée, soit par la nécessité d'un tassement plus complet des terres, soit par l'annonce de l'exécution d'autres travaux de pose de canalisations qui rendrait inopérante et inutile une réfection définitive immédiate. C'est le cas pour les voies suivantes :

Rue de Garches : Etablissement en cours d'année d'une canalisation d'égout suivie par la pose d'une canalisation d'eau entre la rue de la Porte-Jaune et le boulevard de la République.

Rue Preschez : Terminaison des travaux d'adduction d'eau et de canalisation de gaz.

Rue du Mont-Valérien : Pose d'une canalisation d'égout entre la rue du Pierrier et la rue de l'Aqueduc
Rue de Buzenval, haut de l'avenue Foch, rue E-Tissot, rue F.-Chartier :

Pose d'une canalisation d'eau.

Par ailleurs le prochain projet d'égout à réaliser intéressera les rues F.-Chartier, Buzenval, H.-Regnault, Armengaud, de l'Avre, de la Porte-Jaune et du Camp Canadien.

Enfin d'autres portions de rues qui ont supporté des travaux de pose de canalisations de toutes natures ne sont pas suffisamment reboquées pour recevoir une réfection définitive : c'est le cas des rues de l'Avre, H.-Regnault, Bucourt, Girondins, Jacoulet, Tissot, et Preschez.

En raison des crédits importants à engager dans ces travaux de remise en état de ces voies urbaines il ne serait pas raisonnable ni économique de recommencer deux fois la même opération.

Nous ne pouvons que conseiller la patience en attendant que tous les renforcements et extensions de réseaux consécutifs à l'accroissement de la population soit enfin terminés.

..

B - Chantiers en cours.

Le Centre de Protection Maternelle et Infantile est virtuellement terminé. L'aménagement de ses abords se poursuit. Les clôtures sont en construction, l'immeuble vétuste des contributions va bientôt disparaître et le square projeté en bordure de la place Silly pourra être achevé.

Les travaux d'agrandissement de l'Hôpital de Saint-Cloud sont en cours. Une première tranche de 100 millions est en cours d'exécution permettant de disposer dans un avenir très proche de 17 lits supplémentaires et de Services généraux considérablement améliorés.

Le Centre anticancéreux est en voie d'achèvement et nous pensons que son équipement sera terminé pour l'hiver.

Dans le cadre des réalisations immobilières, publiques et privées, nous notons la poursuite accélérée des travaux de constructions d'habitations, rue Sevin-Vincent par la S.E.M.I.B.O., boulevard de la Répu-

blique par la société « La Porte du Soleil », rue du Mont-Valérien par la société « Val d'Or Bellevue ».

Les constructions d'H.L.M. prévues rue Dailly et rue du Docteur-Desfossez seront probablement commencées au cours du 3^e trimestre.

Celles projetées par la Caisse de Préfinancement seront certainement commencées devant l'Hippodrome avant la fin de l'année.

ENLEVEMENT DES FERRAILLES ET ORDURES DE JARDIN

La société concessionnaire de l'enlèvement des ordures ménagères sur le territoire de la Ville de Saint-Cloud fait connaître qu'elle envisage d'enlever à titre onéreux chez les particuliers les ferrailles, verres et autres résidus non admis dans les ordures ménagères.

Pour établir les tarifs et la fréquence des enlèvements elle serait désireuse de savoir si de nombreux propriétaires seraient intéressés par cette question.

La correspondance à ce sujet est à envoyer à :

SOGEMU, 15, rue du Louvre, Paris.

Une Zone Bleue à Saint-Cloud

Devant les résultats encourageants obtenus par le Préfet de Police de Paris dans la zone bleue, qui permet désormais un stationnement limité favorisant les affaires et le commerce, la Municipalité a décidé d'instaurer, à partir du 1^{er} août, une zone bleue qui frappera les rues principales du quartier du centre, la place de la Mairie et l'avenue du Palais.

Le règlement sera le même que celui appliqué à Paris, le disque sera le même, mais cette zone bleue sera également applicable le dimanche et les jours fériés.

Ainsi disparaîtra un sujet de plaintes très nombreuses et, si quelques personnes seront gênées, la plus grande majorité de nos concitoyens y trouvera un immense avantage.

Les effectifs de police ne nous permettent pas pour l'instant d'envisager l'extension de la zone bleue, bien que l'étroitesse de la plupart des rues de notre ville rende la circulation particulièrement difficile.

Un nouveau programme de stationnement et de circulation est à l'étude. Dès que les panneaux nécessaires à l'application de ce nouveau programme seront livrés, nous les mettrons en place, n'ayant toujours en vue que l'amélioration de la circulation et de la sécurité.

Algérie

La Municipalité, désireuse de prendre sa part dans le mouvement de fraternisation « Métropole - Afrique du Nord » a, sur la demande d'un des anciens et fidèles moniteurs de Charbonnière, le Lieutenant Thomas, invité pour deux mois à notre colonie, cinq jeunes Français-Musulmans, du secteur postal 87.937.

Puisse ce rapprochement de jeunes aider à une meilleure compréhension !

RESULTATS DES ELECTIONS CANTONALES

1^{er} tour de scrutin, dimanche 20 avril 1958

Electeurs inscrits : 61.645. — Votants : 37.109. — Suffrages exprimés : 35.891

COMMUNE DE SAINT-CLOUD	ENSEMBLE DU CANTON DE SEVRES
M. ALBERT, Indépendant	204 voix
M. CHAVETON, Union des Républicains.	3.514 —
M. DELFINO, Action patriotique	87 —
M. DEVEZE, Indépendant U.D.C.A.	1.204 —
M. FEUCHOT, Socialiste S.F.I.O.	491 —
M. GRANDIN, Parti Communiste Franç..	1.528 —
M. MAREL, Rép. Rad. et Rad. Soc.....	420 —
B. MOUTHON, M.R.P.	504 —
	2.244 voix
	6.108 —
	583 —
	7.185 —
	4.677 —
	9.848 —
	2.137 —
	3.109 —

2^e tour de scrutin, dimanche 27 avril 1958

3 candidats restant en présence, les autres candidats s'étant retirés.

Electeurs inscrits : 61.638. — Votants : 35.255. — Suffrages exprimés : 34.287

M. DEVEZE, élu	4.685 voix	17.592 voix
M. FEUCHOT	933 —	6.235 —
M. GRANDIN	1.722 —	10.448 —
Divers	— —	12 —

Saint-Cloud sur le Mississippi (Minnesota) U.S.A.

Depuis que Monseigneur Busch, Evêque de Saint-Cloud-du-Minnesota vint en pèlerinage à Saint-Cloud, à l'occasion du 14^e centenaire de la naissance de Cloald, et que M. le Chanoine Legrand, Curé de Saint-Cloud à l'époque, en 1922, se rendit là-bas, des relations n'ont cessé d'exister entre les deux villes.

Après la guerre, ces relations ont été renouées par la visite aux Etats-Unis, du Maire, M. Chaveton, suivie d'une réception dans notre ville du Maire de Saint-Cloud-du-Minnesota, M. Malisheski, en 1949.

De temps à autre, des amis de Saint-Cloud sur le Mississippi viennent nous voir et, tout récemment, nous avons eu la visite de M. Marcus Hengel, attorney at law.

Comme tous ces visiteurs, il a été accueilli à la Mairie où l'on a regretté seulement que, prévenu trop tard, on n'ait pu organiser une petite réception en son honneur, tout récemment.

D'un autre côté, une de nos concitoyennes, Mme Pierre Dufflo représentant les femmes de l'Eglise Réformée de France au Congrès de Pittsburg, est allée en visite à Saint-Cloud-Minnesota, où elle a été reçue par le Maire, M. Byers.

M. Byers nous a fait parvenir une lettre dont nous traduisons quelques extraits :

21 mai 1958.

Cher Monsieur le Maire,

J'ai eu le plaisir de rencontrer aujourd'hui Mme Pierre Dufflo de votre ville. C'est une très aimable et charmante personne.

Ici, à Saint-Cloud, nous espérons sincèrement que vous encouragerez les habitants de votre commune à venir nous rendre visite lors de voyages ou de vacances dans ce pays.

Ci-inclus, je vous remets deux brochures illustrant et expliquant deux de nos dernières réalisations (parking — épuration des eaux).

Je vous adresse nos compliments et meilleurs vœux que je vous prie de transmettre à votre famille et à vos administrés.

Je souhaite que vous et votre famille puissiez avoir

bientôt l'occasion de nous rendre visite et nous serions très heureux que vous acceptiez d'être nos hôtes pendant votre séjour à Saint-Cloud.

..

Nos remerciements à Mme Dufflo d'avoir été la gracieuse ambassadrice de notre ville-sœur des Etats-Unis.

..

Nous formons des vœux pour qu'en septembre 1960, qui verra le 14^e centenaire de la mort de Cloald, des manifestations aient lieu conjointement dans les villes qui portent le nom de Saint-Cloud.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR

Au grade de Chevalier

Décret du 23 décembre 1957 paru au Journal Officiel du 13 janvier 1958.

M. DUPRAT Jean-François, capitaine, subdivision de Versailles : 20 ans de services, 5 campagnes. Cité.

Décret du 12 avril 1958, paru au Journal officiel du 19 avril 1958 :

M. SALLES Michel-Emile-Fortuné, entrepreneur de travaux publics à Saint-Cloud, 47 ans de pratique professionnelle et de services militaires, conseiller municipal, ancien maire de Saint-Cloud.

Décret du 12 mai 1958, paru au Journal officiel du 18 mai 1958 :

M. ULRICH, directeur de l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud.

M. Mario SCIAKY, Américain, industriel, services rendus à l'industrie électro-mécanique et aéronautique française.

Au grade d'Officier

Décret du 12 mai 1958, paru au Journal officiel du 20 mai 1958 :

M. VOLET Charles, directeur du Bureau International des Poids et Mesures, Chevalier du 29 juillet 1939.

Médaille d'Honneur de la Police Française

Par arrêté du 10 avril 1958, la Médaille d'Honneur de la Police française est décernée, à compter du 31 décembre 1957, aux fonctionnaires dont les noms suivent en récompense de leurs bons services et du dévouement dont ils ont fait preuve dans l'exercice de leurs fonctions :

Sûreté Nationale :

M. AMAURY Julien, sous-brigadier, Saint-Cloud.
M. GORENFLOT Kléber, brigadier, Saint-Cloud.
M. MOREAU Robert, sous-brigadier, Saint-Cloud.
M. PIQUET Pierre, inspecteur de police, Saint-Cloud.

Mérite Social

(B.O. du 3 avril 1958)

Arrêté du 5 mars 1958 :

Chevalier du Mérite Social : M. BILLARD René, ancien conseiller municipal.

Médaille d'Honneur de l'Education Physique et des Sports

(B.O. du 12 avril 1958)

Par arrêté du 27 décembre 1957, la Médaille d'Honneur de l'Education physique et des Sports a été décernée à :

Médaille d'Or : M. BAR Renaud, M. CAENEN René.

Médaille d'Argent : M. RAMILLON Marcel.

Médaille Militaire au titre des Réserves

Décret du 17 avril 1958, paru au *Journal officiel* du 24 avril 1958 :

M. GIRAUD Raymond, chargé de mission au Ministère de l'Intérieur, 1, parc de la Bérenière.

Médaille de la Famille Française

Décret du 19 avril 1958 portant attribution de la Médaille de la Famille française (première promotion de 1958) :

Médaille d'Argent : Mme DESBOURDES, née LEGROS Marcelle, à Saint-Cloud, huit enfants.

Médaille de Bronze : Mme MERCIER, née BŒUF Simone, à Saint-Cloud, 5 enfants.

Médaille d'Or départementale et communale

(B.O. du 15 juin 1958)

Par arrêté du 24 avril 1958 :

M. DAUCHEL André, éboueur au service de la Ville de Saint-Cloud.

MEDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL PROMOTION DU 1^{er} JANVIER 1958

Arrêté préfectoral du 10 avril 1958

M. ACHARD Joseph, 7, rue des Gâte-Ceps, médaille de Vermeil.
M. ADOUX Alfred, 35, avenue Clodoald, médaille de Vermeil.
M. AHIER Jean, 5, rue Dailly, médaille d'Argent.
Mlle AMIOT Marie, 19, rue du Calvaire, médaille d'Argent.
M. ANDRIEN Jean, 30, rue d'Orléans, médaille d'Argent.
M. BALU Raymond, 5, rue Pasteur, médaille d'Argent.
M. BARADEAU André, 13, rue de l'Avre, médaille d'Argent.
Mme BARREAU Eugénie, 2, rue Jeanne, médaille d'Argent.
Mme BEAUFILS Maria, 11, rue Sevin-Vincent, médaille d'Argent.
M. BEAUFILS, 11, rue Sevin-Vincent, médaille d'Argent.
Mme BEAUFORT Paulette, 11, rue de l'Yser, médaille d'Argent.
M. BÈGUE Pierre, 4, avenue Duval-le-Camus, médaille d'Argent.
Mme BENEDIC Madeleine, 5, rue des Gâte-Ceps, médaille d'Argent.
M. BERLIOZ Jean, 11, rue des Gâte-Ceps, médaille d'Argent.
M. BLOCMAN Serge, 13 quater, rue des Ecoles, médaille de Vermeil.
Mme BOCQUIT Jeanne, 59, avenue B.-Palissy, médaille d'Argent.

M. BOITIAUX Jules, 7, allée Foch, médaille d'Argent.
M. BONNAFOUX André, 3, avenue Belmontet, médaille de Vermeil.
M. BONNARD Gaston, 11, rue Gounod, médaille d'Argent.
M. BOURIN Rémy, 4, rue Preschez, médaille d'Argent.
M. BUNET André, 24, rue de la Paix, médaille d'Argent, médaille de Vermeil.
M. CANEL Maurice, 18, rue du Calvaire, médaille de Vermeil.
Mme CAPILLON Simone, 2, parc de la Bérenière, médaille de Vermeil.
M. CARON Eugène, 10, rue Pigache, médaille de Vermeil.
M. CHRISTAL Raymond, 9, parc de Montretout, médaille de Vermeil.
M. COOLEN Henri, 17, rue de l'Eglise, médaille d'Argent.
M. COPPEY Engelhard, 6, avenue B.-Palissy, médaille d'Argent.
M. CORDIER René, 8, rue de la Libération, médaille d'Argent.
M. DELMAS Paul, 32, avenue de Longchamp, médaille d'Argent.
M. DELOYE Henri, 74, boulevard de la République, médaille de Vermeil.
M. DEPURRIS Edouard, 12, rue de l'Eglise, médaille d'Argent.
M. DE REGNAULD DE LA SOUDIÈRE Paul, 1, parc de la Bérenière, médaille d'Argent.
M. DESCOTES Robert, 28, rue Royale, médaille d'Argent.
Mme DESFACHELLE G., 4, avenue B.-Palissy, médaille d'Argent.
M. DUBOS Benoît, champ de courses, médaille de Vermeil.
M. DUBUSC Roger, 7, rue Coutureau, médaille de Vermeil.
M. DUCHANCE Bernard, 272, boulevard de la République, médaille d'Argent.
Mme DUFOUR Jeanne, 9, rue de l'Yser, médaille d'Argent.
M. DUMONT Amédic, 18, rue du Calvaire, médaille d'Argent.
M. DUREL André, 5, parc de la Bérenière, médaille d'Argent.
Mlle FIEVET Yvonne, 15, rue d'Orléans, médaille d'Argent.
M. FILLON Gaston, 30, rue des Tennerolles, médaille d'Argent.
M. FOUQUET Raymond, 49, rue Buccourt, médaille d'Argent.
M. FRANÇOIS Robert, 18, rue du Calvaire, médaille de Vermeil.
M. GAILLARD Pierre, 102 bis, avenue du Maréchal-Foch, médaille de Vermeil.
Mme GAUTHIER Maurice, 9, parc de la Bérenière, médaille d'Argent.
M. GAUTIER Alfred, 64, rue Royale, médaille de Vermeil.
M. GEORGANTIS Isidore, 67, rue H.-Régnault, médaille d'Argent.
M. GLAUX Victor, 5, allée Foch, médaille d'Argent.
M. GLOTON Gaston, 26, avenue Duval-le-Camus, médaille d'Argent.
Mlle GOUTTENÈGRE A., 85, rue de Garches, médaille d'Argent.
Mme GOUVERNAIRE M., 10, rue Royale, médaille d'Argent.
M. GRANIER Jules, 24, avenue B.-Palissy, médaille d'Argent.
M. GREMEN Marius, 7, rue de l'Yser, médaille d'Argent.
Mme GUIGNARD L., 11, rue du Dr.-Desfossez, médaille d'Argent.
M. GUILLOT Camille, 76, rue de Garches, médaille de Vermeil.
M. HOUY André, 9, parc de la Bérenière, médaille d'Argent.

Mme JOLLY Yvonne, 7, avenue de Longchamp, médaille d'Or, médaille de Vermeil.
 Mme JOSSIE Marie, 20, rue Royale, médaille d'Argent.
 M. KAHN Lucien, 18, avenue Belmontet, médaille d'Argent.
 M. KRAUSCH Désiré, 2, rue du Nord, médaille de Vermeil.
 M. LACOSTE Robert, 74, boulevard de la République, médaille d'Argent.
 Mme LAMOUREUX Simone, 11, rue de l'Yser, médaille d'Argent.
 M. LANDRE René, 17, rue Tahère, médaille de Vermeil.
 Mlle LAUDINET J., 29, rue de la Paix, médaille d'Argent.
 M. LEBLIE Henri, 5, rue de Nogent, médaille d'Argent.
 M. LECOMPTE, 7, rue de l'Yser, médaille d'Argent.
 M. LÉCUYER Jean, 10, rue des Ecoles, médaille de Vermeil.
 M. LEFEBÈRE Germain, 11, rue René-Weill, médaille d'Argent.
 M. LEFÈVRE Roger, 4, rue Audé, médaille de Vermeil.
 Mlle LEHMANN Odette, 18, rue du Calvaire, médaille d'Argent.
 M. LEMINIER Henry, 5, parc de la Bérengère, médaille de Vermeil.
 M. LEPICARD Paul, 89, avenue B.-Palissy, médaille de Vermeil.
 M. LERAY Pierre, 46, rue du 18-Juin, médaille de Vermeil.
 M. LUNHART Charles, 5, parc de la Bérengère, médaille d'Argent.
 M. MANAS Georges, 3, parc de la Bérengère, médaille d'Argent.
 M. MARIUS, 19, rue Bucourt, médaille de Vermeil.
 M. MARTINELLI Louis, 4, rue des Gaillons, médaille d'Argent.
 M. MERCIER Charles, 2, avenue Belmontet, médaille d'Or.
 Mme MESLE Madeleine, 2, parc de la Bérengère, médaille d'Argent.
 Mme MICHAUD Louise, 30, rue Ferdinand-Chartier, médaille d'Argent.
 Mme MICHOT Yvonne, 22, avenue B.-Palissy, médaille d'Argent.
 M. MIGLIOLI Jean-Léandre, 75, rue Sevin-Vincent, médaille d'Argent.
 Mme MORVAN Suzanne, 16, rue Royale, médaille d'Argent.
 Mme MOSIMANN Marguerite, 15, rue de l'Yser, médaille d'Argent.
 M. MULLER Georges, 73, rue Sevin-Vincent, médaille de Vermeil et médaille d'Argent.
 M. MULLER Marcel, 1, rue Albert-I^{er}, médaille d'Argent.
 M. ORCEYRE Lucien, 13 *ter*, avenue de la Pommeraie, médaille de Vermeil.
 M. OUDIA Robert, 17, rue de Buzenval, médaille d'Argent.
 M. PERRIN André, 18, rue du Calvaire, médaille d'Argent.
 M. PÉRU Fernand, 12, sente des Pommiers-Rouges, médaille d'Argent.
 M. PIERRAT André, 4, place du Pas, médaille de Vermeil.
 Mlle PILFERT Jeannette, 6, rue Dailly, médaille de Vermeil.
 M. PITALLIER René, 3, parc de la Bérengère, médaille d'Argent.
 M. PLUCHON André, 3, rue Albert-I^{er}, grande médaille d'Or et médaille d'Or.
 M. POIROT Roger, 10, parc de Bérengère, médaille d'Argent.
 M. PONCET Jaonnès, 44, quai Carnot, médaille de Vermeil.
 Mme PREMPAIN Yvette, 61, rue de Garches, médaille d'Argent.
 M. RAMDANI Mohamed, 11, rue de l'Yser, médaille d'Argent.

M. RAMPENEUX Marcel, 1, rue de l'Yser, médaille d'Argent.
 M. RANSON Alfred, 9, rue René-Weill, médaille d'Argent.
 M. REBOTIER Jean, 7, rue de Garches, médaille de Vermeil.
 M. ROBIN Marcel, 3, rue de l'Yser, médaille d'Argent.
 M. ROUGET André, 11, rue des Gâte-Ceps, médaille de Vermeil.
 M. ROZIER Raymond, 4, rue Pasteur, médaille d'Argent.
 M. SACEPE Paul, 43, rue Tahère, médaille de Vermeil.
 M. SCHILLER Charles, 20, rue de Buzenval, médaille d'Argent.
 Mme SONNIE Marie-Joseph, 20, rue du Calvaire, médaille d'Argent.
 M. TATON Raymond, 144, rue des Tennerolles, médaille d'Argent.
 M. TEBOUL Boukalfa, 9, rue de l'Yser, médaille d'Argent.
 M. VALLÉE Fernand, 5, parc de la Bérengère, médaille d'Argent.
 M. VEDOVELLI Pierre, 15, rue des Gâte-Ceps, médaille de Vermeil.
 M. VOLFFINGER Maurice, 5, rue Albert-I^{er}, médaille d'Argent.
 M. WASSELIN Pierre, 10, avenue du Général-Leclerc, médaille d'Argent.
 M. YOUNG Raymond, 6, rue du Commandant-Lareinty, médaille de Vermeil.

∴

Nous intervenons auprès des autorités préfectorales pour que soit rétablie la délivrance d'un diplôme, et non d'une simple lettre d'avis, en rapport avec la considération que l'on doit avoir pour les personnes qui ont reçu cette distinction.

∴

Nous adressons aux nouveaux décorés ou promus, nos *sincères félicitations*.

∴

Nous avons appris avec plaisir qu'un de nos concitoyens M. Raymond B. Young avait reçu le titre de citoyen d'honneur de la Ville de Notre-Dame de Gravenchon, en Seine-Maritime.

M. R. B. Young est l'ex-président directeur général de l'Esso-Standard, ancien directeur des raffineries de Gravenchon. D'origine américaine, devenu français, il s'est consacré depuis 1918 à la grande amitié franco-américaine, et a toujours eu, même aux jours sombres de 1940, une foi inébranlable dans la France, son pays d'adoption.

Colportage et Quêtes à Domicile

Souvent nos concitoyens se plaignent du nombre excessif de démarcheurs ou de quêteurs qui viennent à domicile leur présenter des objets, brochures, journaux etc.) et nous demandent d'intervenir pour empêcher ou au moins limiter ces dérangements fréquents. Il est donc opportun de rappeler les dispositions qui régissent d'abord le colportage, ensuite les quêtes.

La distribution sur la voie publique ou en tout autre lieu public ou privé, de livres, écrits, brochures, journaux, cartes, calendriers etc. est libre selon les dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sous réserve d'en faire la déclaration à la Préfecture du département où le colporteur a son domicile ; la seule restriction étant la distribution d'imprimés de nature à troubler

l'ordre public, mais un maire excéderait ses pouvoirs en interdisant aux colporteurs de sonner aux portes.

Quant aux quêtes nous ne pouvons mieux faire que de reproduire les termes de l'arrêté pris par le Préfet de Seine-et-Oise en date du 18 avril 1958.

ARTICLE PREMIER : Les quêtes et ventes d'insignes, vignettes et autres objets sans valeur marchande propre sur la voie ou dans les lieux publics, tels que rues, places, marchés, parcs ou jardins publics, sont interdites sur tout le territoire du département de Seine-et-Oise.

ART. 2 : L'interdiction visée à l'article 1^{er} ci-dessus n'est pas applicable aux appels à la générosité publique ayant fait l'objet d'une décision ministérielle ou d'un arrêté préfectoral ou municipal d'autorisation.

Les personnes habilitées à quêter devront porter d'une façon ostensible une carte indiquant l'œuvre au profit de laquelle elles collectent des fonds et la date de la quête. Cette carte, délivrée par l'œuvre responsable de la collecte et qui ne sera valable que pour une journée, sera visée par le Maire ou le Commissaire de police de la commune de prospection sur le vu d'une ampliation, d'une copie certifiée conforme ou d'une photocopie de l'autorisation de quête. Ladite carte permettra à son titulaire de prospecter sur tout le territoire, du département, lorsqu'il s'agira d'une quête à caractère national ou départemental.

Lorsqu'il s'agira d'une quête autorisée par le Maire et, par conséquent, limitée au territoire d'une commune, celui-ci sera seul habilité à viser les cartes dont il s'agit.

ART. 3 : Les quêtes à domicile sont interdites sauf autorisation délivrée par arrêté préfectoral. En cas d'autorisation, les quêteurs devront être porteurs d'une carte d'habilitation délivrée par l'organisme responsable de la collecte et qui sera visée, selon qu'il s'agira de la zone de police d'Etat ou non, par le Commissaire de police ou le Maire de la commune de résidence de la personne habilitée à quêter et ce, sur le vu d'une ampliation d'une copie certifiée conforme ou d'une photocopie de l'autorisation de quête.

Sont exclues du champ d'application de la présente réglementation les démarches traditionnellement accomplies chez les particuliers pour couvrir les frais du culte, par les diverses confessions, qu'elles agissent ou non au moyen d'associations culturelles.

Par ailleurs ne sont pas assimilées à ces appels à la générosité publique et, partant, ne tombent pas sous le coup des prescriptions que comporte le présent arrêté, les prospections suivantes.

1^o Recrutement d'adhérents effectué par les associations et établissements reconnus d'utilité publique ;

2^o Recouvrement des cotisations par toutes les œuvres qu'elles soient reconnues d'utilité publique ou non ;

Toutefois, en vue de faciliter les contrôles, les recrutements d'adhérents effectués par les œuvres reconnues d'utilité publique et dont il est fait état à l'alinéa 1 ci-dessus devront être précédés d'une simple déclaration à la préfecture.

Quant aux recouvrements des cotisations, ceux-ci ne pourront être opérés que par des personnes totalement désintéressées et ne sauraient donner lieu au versement d'une ristourne, si minime soit-elle, calculée en fonction des sommes recueillies.

ART. 4 : Sont et demeurent rapportées toutes dispositions contraires et en particulier les arrêtés du 18 juin 1949 et ceux des 20 novembre et 8 février 1958 réglementant les quêtes à domicile et sur la voie publique dans le département.

ART. 5 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront punies de sanctions prévues à l'article 471, alinéa 15 du Code Pénal.

..

Par ailleurs, les catholiques de Saint-Cloud savent bien que conformément aux directives diocésaines, Monsieur le Curé leur a recommandé, à plusieurs reprises, d'exiger une carte d'autorisation de l'Evêché et de la paroisse, pour l'année en cours, quand on vient les quêter pour des œuvres religieuses, même si l'on se présente sous un habit ecclésiastique ou religieux... parfois usuré.

La Fête Foraine dans le Bas-Parc

La fête de mai, très réussie cette année — et nous en félicitons encore une fois les organisateurs et son Président, M. Drieux — a vu se produire pour la première fois depuis qu'elle s'est établie à Vaucresson, la Musique de la Sûreté Nationale, sous la conduite de son chef de musique, M. Huret.

Nous sommes très heureux de ce voisinage et nous espérons pouvoir l'utiliser à nouveau dans nos prochaines manifestations et, notamment, pour la prochaine fête patronale de septembre.

Par ailleurs, M. l'Inspecteur Général, Conservateur en Chef du Domaine de Saint-Cloud, auquel nous avons fait part d'un projet de concert en plein air dans le parc, au cours du printemps 1959, nous a promis de considérer favorablement ce projet, dès que les importants travaux de réfection des cascades et du bassin du bas-parc seront achevés.

Nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs au courant.

C'est l'occasion, semble-t-il, de rappeler à nos concitoyens combien le parc de Saint-Cloud, dont ils ne profitent pas suffisamment et qui est l'un des plus beaux de France, est magnifiquement entretenu.

Au cours de cette fête de Mai, l'A.C.B.B. avait fait une démonstration de haute école au Carré des mignardises, démonstration vivement appréciée d'un nombreux public et en présence de MM. Chaveton, maire, Laurence, adjoint, Marin, conseiller municipal, Baudry, Risch, Urrutibéhéty du Centre Equestre.

RECEPTIONS EN MAIRIE

La charmante Esmeralda des Forains 1958 et sa demoiselle d'honneur ont été reçues à la mairie de Saint-Cloud le jeudi 22 mai. M. Laurence, maire adjoint, a offert une gerbe de fleurs. Répondant à MM. Drieux, Bourdier, Annet et aux dirigeants de la fête de mai, M. Laurence a dit le plaisir qu'il éprouvait à se retrouver dans les fêtes populaires, surtout quand elles sont aussi bien organisées que celles de 1958. Puis, accompagné de M. Charondière, conseiller municipal, de Mlle Chamon et de M. Marie, chefs de service à la mairie, il a rendu visite à la Esmeralda et au Comité de la Fête de Mai, dont il a loué l'efficace dynamisme.

Le samedi 28 juin était reçu à la Mairie M. Boganda, maire de Bangui, député de l'Oubangui-Chari, président du Grand Conseil de l'A.E.F. qui habite notre ville quand il est dans la métropole. Il avait tenu à prendre contact avec les autorités administratives de Saint-Cloud et était accompagné du nouveau sénateur de l'Oubangui-Chari, élu le 8 juin dernier.

Nous souhaitons à M. Boganda la plus cordiale bienvenue dans notre cité.

Le même jour, Madame Alamachère, chevalier de la Légion d'Honneur, qui a été pendant de longues années surveillante générale de notre lycée de jeunes filles, et qui prend sa retraite, était reçue par la Municipalité qui avait tenu, au nom de la Ville de Saint-Cloud, à lui manifester publiquement la reconnaissance des élèves d'un remarquable établissement, où elle ne laissera que des souvenirs excellents et la réputation d'une grande universitaire.

NOTRE MUSEE D'HISTOIRE LOCALE : SA RENOVATION

Le Conseil Municipal a décidé, sur proposition de Monsieur le Maire, le transfert du Musée au rez-de-chaussée même de la Mairie dans la partie gauche du péristyle d'entrée actuellement affectée aux Services

techniques, ce changement est rendu nécessaire par l'agrandissement de la Bibliothèque et la création du salon de lecture, qui se feront dans les locaux actuels du Musée. En outre, il sera possible par la récupération de l'appartement de fonction du deuxième étage d'y transférer les services techniques.

Ces travaux seront, pensons-nous, exécutés dans le dernier trimestre de 1958 et l'aspect intérieur de la Mairie sera agréablement modernisé, une partie des collections pouvant être vues au travers d'épaisses glaces depuis le hall d'entrée.

Est-il permis d'espérer que cette grosse amélioration de la présentation de notre Musée incitera des propriétaires de collections ou d'objets ayant un rapport quelconque avec notre histoire locale à faire des dons à la Ville ?

LE NOUVEAU LYCEE DE JEUNES FILLES

Nous nous faisons l'écho d'une nouvelle qui réjouira les parents des élèves de notre lycée de jeunes filles : le permis de construire concernant la construction du nouveau lycée sur le terrain donné à cet effet à l'Etat par la Ville de Saint-Cloud, 112, boulevard de la République, a été signé le 25 Juin.

Après de longs pourparlers le projet a été accepté, prévoyant une construction en L dont la branche la plus importante sera parallèle à la rue de Buzenval avec toutefois un retrait de 30 mètres pour laisser subsister le rideau de beaux arbres qui existent. Cet ensemble, compte-tenu de la dénivellation du terrain, comportera un vaste bâtiment de 4 étages avec une très belle salle de gymnastique, un terrain de sports et une zone de verdure. Il sera possible d'y recevoir 1.400 élèves et nous ne pouvons donner de meilleur élément d'appréciation de l'importance de cet établissement qu'en soulignant que le devis estimatif du projet dépasse 1 milliard de francs !

Souhaitons que les travaux commencent rapidement et que, dans un délai maximum de deux ans, les jeunes filles disposent, comme les jeunes gens, d'un lycée clair, bien conçu et admirablement situé.

LES LYCEENS DE SAINT-CLOUD ONT EXPOSE LEURS ŒUVRES : GOUACHES, AQUARELLES, DESSINS.

Lors de l'inauguration de la V^e Exposition de dessin du lycée de garçons, au Centre culturel de Saint-Cloud, le maire, M. Francis Chaveton, a déclaré, en présence de nombreuses personnalités, que M. Chièze, maître-graveur remarquable, apprenait à faire réfléchir avant de faire dessiner, et que c'était « un émerveillement pour l'œil que de voir cette richesse de coloris », M. Henriot, proviseur, le loua à son tour et remercia la municipalité d'avoir mis le Centre culturel à la disposition du lycée.

L'exposition groupait environ cinq cents dessins, aquarelles, gouaches, projets d'affiches, plans et élévation, ex-libris, cartes à jouer, photographies, dans les domaines de l'imagination, de l'observation, de la décoration. Elle était encadrée d'œuvres d'ainés parvenus à la maîtrise. Cette exposition groupant des œuvres des élèves de troisième, seconde, première, philo et math. élém., témoignait des qualités de l'adolescence : fraîcheur, spontanéité, franchise.

COURS D'ENSEIGNEMENT MENAGER

PALMARES DE L'ANNEE 1957-1958

81 présences, dames et jeunes filles, pendant l'année ; il ne nous est malheureusement pas possible de donner le palmarès en entier.

Ont été classées avec examen

Dames 2^e année : Mmes Guerrier, Geiger, Bastide.
Jeunes filles 2^e année : Mlles Muelle Anick, Dubois Denise, Abel Marie-Françoise.
Dames 1^{re} année : Mlle Vazarova, Mmes Noïrot, Mraz, Germain.
Jeunes filles 1^{re} année : Mlles Renson Thérèse, Bauer Danielle, Penguer Nicole, Voland Micheline.

Ont été classées sans examen

Dames 1^{re} année : Mmes Tenoux, Faimali, Plamon.
Jeunes filles 1^{re} année : Mlles Renson Thérèse, Bauer Danielle Binois Yvette, Videlaïne Marie-Anne.
Dames suivant avec assiduité les cours depuis plusieurs années et ne participant plus aux attributions de prix : Mmes Girard, Desarménien, Euvrard, Petit-Collin, Cebal, Cordier, Mugnier, Ricci, Miniejew, Mlles Nicole Tamisier, Martine Leterrier et Baya Benbelcaceem.

LE CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES

Le 25 juin les candidats du certificat d'Etudes Primaires étaient très nombreux à Saint-Cloud ; M. PIEUCHARD, Inspecteur primaire présidait aux épreuves. La municipalité l'a reçu à déjeuner ainsi que les examinateurs et les directeurs et directrices de Saint-Cloud. Il répondit avec beaucoup d'à-propos, d'intelligence et de cœur aux paroles aimables du maire. M. CHAVETON, et regretta de présider le repas pour la dernière fois. En effet le canton de Sèvres, devenu trop important pour être confondu avec la circonscription de Versailles, a été détaché de celle-ci et un nouvel inspecteur nommé qui prendra ses fonctions en octobre, M. PIEUCHARD conservant l'autre partie de son ancienne circonscription.

AUX ECOLES MATERNELLES DU CENTRE ET DU VAL D'OR

Madame ROY, Directrice de l'Ecole Maternelle du Centre et ses Adjointes, avaient organisé le 21 juin une fort jolie exposition des meilleurs travaux de leurs petites élèves, Elles furent chaudement félicitées par MM. ROLLIN et LAURENCE, Adjoint, qui se firent un devoir de se rendre rue des Ecoles et n'eurent pas à la regretter.

Quant à l'exposition-vente des travaux des petits de l'Ecole Maternelle du Val d'Or, elle avait eu lieu le samedi 7 juin dans le cadre plaisant des écoles de la rue du Pierrier.

MM. CHAVETON, MONSEL, LAURENCE, PETIT, entre autres, félicitèrent Mme LE SAUZE, Directrice de l'école qui est en même temps un bon écrivain.

CINEMA EDUCATIF

Jeudi 5 juin, à 15 heures, salle municipale des fêtes, rue Hébert, a eu lieu la dernière séance de cinéma éducatif de l'année scolaire 1957-1958, année qui a été caractérisée par l'excellente qualité des films projetés et par le nombre toujours croissant des spectateurs : jeunes, adultes ou anciens.

Les séances de cinéma éducatif, organisées par la municipalité dans le cadre des activités culturelles de la Ville de Saint-Cloud, reprendront en octobre, en même temps que celles de la maison de retraite de Lelégard, de la crypte du Val-d'Or, des écoles publiques des Coteaux et du Val-d'Or toutes manifestations qui s'inscrivent à côté de celles du Régent (cinéma des jeunes - culture et cinéma) et des conférences et causeries qui, en cette année 1957-1958, ont eu comme thème : la Chine, la Russie, l'Inde.

CONFERENCES SUR LA RUSSIE

M. Laurence, publiciste, aime faire connaître les pays étrangers. Aussi réunit-il, mardi 13 mai, à la salle des fêtes, une très nombreuse assistance de Clodoaldiens pour leur raconter des souvenirs de sa jeunesse professorale, de 1911 à 1914, à l'Institut Smolny des Jeunes Filles Nobles de Saint-Petersbourg. Il termina sur le portrait de Nikita Khrouchtchev, président de l'U.R.S.S.

M. Joulia raconta, de son côté, son voyage à Moscou en 1957.

MM. Chaveton, maire, Rollin, adjoint, Berger, ancien conseiller, Antonat, Chavegrand, ancien proviseur du lycée, Mme la directrice du lycée de filles, Mme Clément, conseillère municipale, féliciterent les conférenciers.

Un documentaire en couleurs : « Moscou et les Moscovites » montra l'extension rapide de la moderne Babylone nordique et nous promena à travers le Moscou de Pouchkine et de Malinovsky.

...ET SUR L'INDE

MM. Chaveton, maire de Saint-Cloud, et Laurence ont présenté le mardi 19 mai, à la salle des fêtes, le docteur Solange Troisier, ex-chef de clinique de la Faculté de Médecine de Paris qui accompagnait S.A. La Princesse de Grèce, née Bonaparte, notre concitoyenne, dans son voyage.

Mme Troisier parla de l'Inde et montra de nombreux documents sur les temples hindouistes à Madras, Calcutta, Bombay, près de l'Océan Indien; monastères bouddhistes, mosquées à Delhi, Tadj Mahal (tombeau de la Favorite) à Agra; bûchers, bains à Bénarès; tombeau de Gandhi, etc.

La doctoresse fit également l'historique du Bouddhisme, n'oubliant pas le Christianisme (cathédrale Saint-Thomas, apôtre à Bombay), et l'influence d'Alexandre de Macédoine, ainsi que des Français.

FAIT HISTORIQUE

La presse des 6 et 7 juillet indique que c'est chez M. le Conservateur du Domaine de Saint-Cloud qu'a eu lieu l'entrevue, désormais historique, entre MM. Monerville, Le Troquer et le Général de Gaulle.

C'est donc bien dans le parc de Saint-Cloud que s'est préparé par un entretien préliminaire le retour du Général de Gaulle, qui doit conduire après vote du référendum à une nouvelle constitution.

Rappelons à cette occasion que le règne des Valois s'est terminé à Saint-Cloud par l'assassinat d'Henri III, la Révolution Française s'est terminée par le coup d'Etat du 18/19 Brumaire dans l'Orangerie de Saint-Cloud, le règne des Bourbons par la signature des ordonnances de Charles X, c'est encore de Saint-Cloud qu'est parti pour Sedan et la fin de son règne, l'Empereur Napoléon III.

Ce nouveau fait historique méritait d'être signalé à nos concitoyens.

Vive la V^e République. !

Le bruit des canots à moteurs

Nous sommes intervenus auprès des présidents du Yacht Moteur Club de France, pour que des bruits produits par les canots automobiles ne troublent pas les riverains. Nous publions ci-dessous la réponse rassurante qui nous a été faite à cet égard.

Par votre lettre du 20 juin à laquelle vous joignez copie de deux lettres qui vous ont été adressées le 17 et 19 juin par deux de vos administrés, nous faisons connaître que lors de la Manifestation Motonautique du

15 juin comptant pour le championnat de France de dinghies toutes catégories et de la manifestation publique nocturne (la Tête et les Jambes), le bruit des moteurs des canots automobiles avait été une gêne pour les riverains.

Nous en sommes très sincèrement confus, bien encore que nous ne soyons point les organisateurs de ces deux manifestations sportives. et que tous nos sociétaires, d'instructions formelles ont muni leur moteur de silencieux.

Cependant, faisant nôtre la cause du sport qui a été l'occasion de ce dérangement que nous regrettons, nous appelons votre bienveillante indulgence ainsi que celle de nos amis clodoaldiens pour nos réunions sportives annuelles au nombre de 4, pouvant troubler la quiétude d'une cité résidentielle à laquelle nous nous efforçons d'ajouter à notre cité le pôle attractif d'un sport que nous voulons discret.

Soyez assuré, et veuillez transmettre aux personnes qui auraient pu être indisposées que nous renforcerons encore toutes mesures déjà prises pour éviter toute gêne venant de nos sociétaires.

Veuillez... Le Président du Y. M. C. F.
J.-N. BLADINAIRE

Addenda à la liste des cliniques publiée dans le numéro 72 du bulletin municipal :

Clinique d'accouchement et de préparation à l'accouchement sans douleurs, 6, rue de la Porte Jaune,
MOL. 59-86

CARNET DE DEUIL

Louis Condon, masseur-kinésithérapeute, attaché à l'hôpital de Saint-Cloud, est mort à l'âge de soixante-huit ans.

Quoique habitant Suresnes, il était bien connu à Saint-Cloud où, depuis 1932, il pratiquait son art avec beaucoup de conscience et d'habileté. Silencieux, modeste, altruiste, foncièrement bon, ce fils de la Corrèze, qui avait fait jadis campagne coloniale, portait en lui les stigmates de maladies contractées au loin et de blessures de guerre.

Il n'était fier, à juste titre, que de sa médaille militaire et de ses décorations de bravoure. Il aurait pu l'être aussi de sa valeur professionnelle, qui était grande...

Il laisse à l'hôpital de Saint-Cloud, qu'il a fréquenté pendant vingt-cinq ans consécutifs, le souvenir d'un homme excellent, ainsi que le résumaient le directeur et l'économiste de notre établissement, aux obsèques de Louis Condon, le 13 juin dernier.

IN MEMORIAM

Nous avons demandé à M. Gilbert Dauphin qui a bien connu l'aspirant Pierre de Baynast de Septfontaines, « mort pour la France » en Grande Kabylie le 23 mai 1958, et pour le repos duquel une messe a été célébrée le mardi 17 juin en l'église Notre-Dame des Aïrs, de bien vouloir nous adresser quelques lignes pour fixer dans ce bulletin le souvenir d'un garçon que sa trépidante activité et son dévouement toujours souriant avaient fait bien connaître dans le quartier du Val d'Or, où il avait été élevé et auquel il était très attaché.

MM. Rollin, Laurence, Joulia, Maires Adjoints, le Comandant Guillaume, Conseiller municipal, assistaient à cet office, auquel M. Chaveton, Maire, en déplacement à Bad-Godesberg, s'était fait excuser, et ont pré-

senté à M. et Mme de Baynast les condoléances de la Municipalité et de la Ville de Saint-Cloud.

« M. le Chanoine DUSOULLIER, supérieur du Collège Sainte-Croix de Neuilly, dans une émouvante allocution, riche d'une très haute spiritualité a évoqué l'attachante figure de son élève, ce grand garçon de 23 ans, dont la vie trop brève fut le reflet fidèle des traditions et des exemples qu'il avait trouvés dès son berceau.

« En stage au camp d'Arzew, avant de rejoindre le 7^e bataillon de chasseurs alpins à sa sortie du peloton des E.O.R., il apprend qu'il existe près de là une commune nommée Saint-Cloud. Il va rendre visite au Maire. Celui-ci le reçoit et fait les honneurs de sa cité à cet ambassadeur de la ville-sœur de la Métropole. Militaire par devoir joyeusement consenti, mais agriculteur par vocation, Pierre de BAYNAST décrit à ses parents la courtoisie de l'accueil reçu, les ressources de cette terre algérienne, ses modes d'exploitation. Il fait, surtout, un magnifique portrait de son hôte : Type exemplaire du Français d'Outre-Mer, attaché jusqu'à la mort de ses administrés autant qu'à leur terre pacifiée et fertilisée par les générations de Français.

Quelques jours plus tard, c'est en revenant d'accomplir au nom de la France, ce devoir de protection envers ceux qu'il avait ainsi appris à connaître, et dans lesquels son âme de chrétien ne faisait aucune distinction entre les frères de race et ceux devenus des frères d'élection, qu'il a trouvé la mort...

Son chef de corps, profond connaisseur et grand maître d'hommes écrivait à ses parents que leur fils promettait de la valeur humaine et professionnelle que sur celui de l'idéal richesse morale qui étaient en lui, ses hommes avaient et la suite senti en lui le chef de classe, le chef humain, le grand guide et l'Ami ».

Quelles plus belles fleurs pourrions-nous, pieusement, déposer sur cette tombe si prématurément ouverte ?

**

Nous adressons également nos plus sincères condoléances à Maître LECOCQ, avocat de la ville et des établissements hospitaliers de Saint-Cloud, ainsi qu'à Mme LECOCQ, dont le fils, le capitaine Jean-Marie LECOCQ est mort pour la France en Algérie en janvier dernier.

**

Nous avons en son temps signalé la bravoure du parachutiste *Goar Gabriel*, du 8^e régiment de parachutistes coloniaux.

Voici la citation, qui lui a valu l'attribution de la médaille militaire et de la Croix de la valeur militaire avec palme :

« Jeune soldat arrivé depuis peu en Afrique du Nord, s'est toujours comporté brillamment au cours des accrochages auxquels il a participé.

Vient de se distinguer tout particulièrement, le 10 décembre 1957, au combat de la mechta Ain-el-Kesseub (secteur de Saint-Charles), en se lançant en tête de sa compagnie à l'assaut d'une position rebelle fortement défendue, récupérant personnellement une mitrailleuse et trois fusils.

A été grièvement blessé quelques instants plus tard, alors qu'il participait à l'anéantissement d'une dernière résistance.

Est décédé des suites de ses blessures ».

**

Nous tenons à porter également à la connaissance de nos lecteurs la belle citation du soldat Jacques Baré, fait prisonnier le 15 octobre 1950 et mort pour la France le 20 octobre à Dongdang (Tonkin).

A livré un combat pendant les journées des 8-9 et 10 octobre, qui a permis l'écoulement d'une colonne sur le R.C.A, s'est heurté dans l'après-midi du 13 octobre 1950 à un adversaire solidement accroché sur le terrain. A réussi à percer le dispositif adverse avec une partie de ses éléments qui pendant plusieurs jours encore ont livré un combat de guérilla à hauteur de Lung-Vai et Nacham.

Epuisé par la fatigue, les combats continuels et sans vivres depuis plus de cinq jours a été absorbé par la brousse et n'a pu se rendre au poste de Long-Dang que quelques heures seulement avant l'évacuation de ce dernier. A eu l'amère fierté avant de succomber de vant un adversaire qui avait pour lui le nombre, l'armement, le terrain, de savoir sa mission remplie jusqu'au bout.

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de Guerre des théâtres d'opérations extérieures avec palme.

LES OBSEQUES DU SOLDAT LARSON, MORT POUR LA FRANCE EN ALGERIE.

Le 22 avril, la dépouille mortelle du soldat Jean Larson, décédé en Algérie, a été remise à la municipalité de Saint-Cloud, en présence de la famille du défunt, du maire, des adjoints et de nombreux amis de ce jeune militaire, médaillé militaire et Croix de Guerre avec palme. Un piquet d'honneur, commandé par un sous-officier, rendait les honneurs.

L'après-midi, en présence d'un représentant du préfet, des adjoints au maire de Saint-Cloud, de plusieurs conseillers municipaux, de la famille, d'une foule imposante, de plusieurs officiers et du commissaire de police, devant les drapeaux des Anciens Combattants et Déportés, le corps a été transporté à l'église paroissiale où l'abbé Darchy a célébré la messe des morts et donné l'absoute.

L'inhumation a eu lieu ensuite au carré militaire du cimetière de Saint-Cloud, où les drapeaux se sont inclinés et les honneurs ont été rendus.

HOMMAGE AUX VIEUX TRAVAILLEURS

L'Administration, les Professeurs et les Elèves du Lycée national de garçons ont offert aux vieux travailleurs, le samedi 31 mai, un succulent goûter dans le réfectoire de leur bel établissement. Ils étaient là quelque 150 anciens, qu'accompagnaient M. Ducros, conseiller municipal, Mme Ménard, et qu'entouraient le proviseur, plusieurs professeurs, le surveillant général et l'intendant du lycée. M. Chavegrand, président de la section de Saint-Cloud des Vieux Travailleurs, M. Ducros, M. Laurence, maire-adjoint, et M. le Proviseur prirent tour à tour la parole, mettant l'accent sur le devoir pour tous ceux qui le peuvent de s'intéresser au sort des Anciens, qu'on a trop tendance à oublier.

Les Activités des Associations locales

AMICALE DES ECOLES PUBLIQUES

Le 26 avril, le groupe théâtral animé par M. Ducros a interprété la pièce qui fait les beaux soirs de la Salle du Luxembourg : *Mademoiselle*, trois actes de J. Deval. Un public fidèle a applaudi longuement la pièce et ses interprètes. Toutes la troupe est à féliciter, mais une mention spéciale doit être faite en faveur de Mlle Wachenheim qui a réussi un rôle de composition très délicat, celui de la gouvernante.

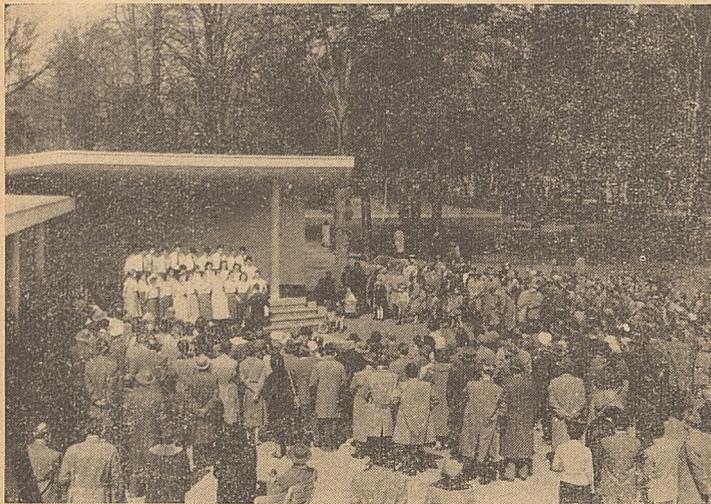
CLUB DES SPORTS OLYMPIQUES

Constitution du Bureau selon l'Assemblée générale du 31 mars 1958

Président d'honneur : M. ANTONAT.
Président : M. HATRY Alexandre.

Vice-Président : M. MOMY.
 — M. CHAUVEAU.
 Secrétaire-Trésorier : M. FINCK Pierre.
 Secrétaire adjoint : M. DE MALVINSKY.
 Directeur sportif piste : M. GEHIER.
 — M. BRULARD.
 — M. LEROUX.
 — route : M. RIBOUT.
 Comité : MM. BROWAEYS, MARÉCOAL, PHILIPPE, RIVALAIN, FOUET, GAUVIN, CHAPELET.

La "Chorale à Cœur-Joie", à Bad-Godesberg



Dans le cadre du jumelage, entre Saint-Cloud et la Ville allemande de Bad-Godesberg, la « Chorale à Cœur-Joie », de Saint-Cloud, a été accueillie les 12 et 13 avril de façon chaleureuse, tant par la Municipalité que par la « Schola » locale, le samedi et le dimanche après Pâques.

Après avoir été pris en charge par les familles membres de la Schola, voici, narré par un choriste, la réception dont ils furent l'objet :

— Nous nous retrouvons à 13 heures devant la mairie où accueillis par le premier Maire-adjoint, nous sommes invités à prendre place dans le car, qui nous emmène sur près de 200 km, dans l'« Eifel ».

Halte à Blankenheim où, dans une auberge typiquement allemande, M. le Maire Peeters nous a offert un goûter fort apprécié. Echange de discours dans lesquels M. Peeters et M. Charondièrre ont souligné la nécessité de ces échanges à la base et montré la route à ces jeunes, car ce sont eux qui feront l'Europe de demain.

Bien entendu, les chants accompagnèrent les discours et, toujours émerveillés par la beauté du paysage, nous avons descendu toute la vallée de l'Aar, dégusté le vin du pays à la « Vache Colorée » et notre périple se termina au soleil couchant, après un tour complet de la ville de Bad-Godesberg et un respectueux salut à l'ambassade de France.

Au Stadt-Hall, sorte de casino municipal, nous sommes reçus à dîner par la municipalité. Menu allemand avec la choucroute traditionnelle, mais aussi, orchestre, qui ravit les jeunes pendant tout le repas et surtout après, car une sauterie était prévue et organisée par la Schola. C'est au cours de cette soirée que les jeunes, et aussi les moins jeunes, font plus ample connaissance, soit en dansant, soit autour des tables ; la chorale A.C.J. donne un aperçu de son répertoire en intermède.

Le dimanche à 11 heures, les deux chorales donnent un concert en plein air dans le parc, doté d'un auditorium. Nos jeunes, par une présentation impeccable, avec les jupes aux couleurs vives des jeunes filles, font une grande impression. L'exécution ne lui cède en rien, tant par le brio que par la variété des morceaux en français, allemand, espagnol, anglais.

Le soleil étant de la fête, c'est un véritable succès, à tel point que plus de trois cents personnes applaudissent nos jeunes.

L'après-midi, ce fut l'excursion, au « Traquenfeld », ruine située sur une hauteur de l'autre côté du Rhin, au-dessus de Koenigwinter, où nous parvenons en bateau ; nouveaux chants en complète communion avec la jeunesse allemande de Bad et d'ailleurs, fort nombreuse en ce premier dimanche ensoleillé, tant il est vrai que la musique, le chant, sont des moyens d'expression internationaux.

Un dernier « Au revoir mes frères », et le voyage de Bad-Godesberg est déjà dans le passé. Dans le passé, oui, mais toujours vivant dans nos cœurs, avec, en plus, une grande espérance, celle de voir les jeunes de nos deux pays, de tous les pays d'Europe et du Monde, fraterniser, afin que l'Europe de demain soit une garantie de Paix.

LE CINQUANTENAIRE DE LA CONFERENCE DE SAINT-VINCENT DE PAUL

Le dimanche 27 avril dernier, la plus ancienne des deux Conférences était à l'honneur et recevait au Foyer paroissial ses invités : parmi eux, en bonne place, une délégation de personnes qui avaient eu ou avaient encore besoin de son concours. Il ne s'agissait de rien moins que de célébrer le cinquantenaire de ce groupement charitable, et même mieux encore, puisque créé en 1859 déjà, mais disparu au bout de dix ans, il avait été fondé à nouveau en 1908 avec, comme premiers chefs, M. le Docteur Surre (Président) et M. de la Richerie (Vice-Président). Plus tard, M. Yvon, si regretté et encore si connu à Saint-Cloud, fut un Président d'une bonté et d'un dévouement exemplaires.

Au total et en cinquante années, comme le rappela le Président actuel, M. Landre, dans un historique qui fut très écouté, la Conférence arriva à se maintenir en dépit de multiples soucis. Elle survécut aux deux guerres, toujours prête à rendre service aux faibles et aux petits. On la vit même pendant la première guerre mondiale subventionner le Bureau de Bienfaisance, et ce ne fut pas à charge de revanche, car nos Conférences vivent seulement des dons volontaires de leurs membres et des autres amis des pauvres...

Le 27 avril, le cinquantenaire de la Conférence se termina dans la joie, à l'écoute des chants de la chorale de la Chapelle Saint-Joseph. Puisse cette joie inspirer pendant longtemps encore ceux qui se dévouent malgré des moyens faibles, mais avec tout leur cœur, à adoucir de leur mieux les peines des hommes.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE Comité de Saint-Cloud

Le Comité de Saint-Cloud de la Croix-Rouge nous communique un résumé de son activité. Nous le reproduisons ci-dessous sans commentaires ; ceux-ci nous paraissent, en effet, inutiles et chacun de nos lecteurs appréciera l'utilité de l'action poursuivie et l'importance de l'effort fourni.

Gymnastique corrective groupée : Quatre cours collectifs ont été organisés et donnent d'excellents résultats. Ces cours sont suspendus jusqu'au mois d'octobre. Avant la fermeture les enfants ont été soumis à une visite médicale qui a permis de constater de sérieuses améliorations.

Les inscriptions seront reçues pour la reprise d'octobre, à la Permanence de la Croix-Rouge au Centre Culturel, 14, rue des Ecoles, le mardi 30 septembre, à partir de 17 h. 30.

Soirée du sang du 21 juin : Nous avons, en son temps, rendu compte de la Journée du Sang du 22/23 février dernier. Une collecte supplémentaire de sang a permis de recueillir le 21 juin plus de 100 flacons. Le Centre de Transfusion de Versailles, qui avait assuré la partie technique, remercie les donateurs bénévoles. Les flacons obtenus étaient, cette fois, destinés aux besoins chirurgicaux immédiats de Seine-et-Oise.

Placements d'enfants : Plus de 45 enfants vont partir, grâce à l'activité du Comité de Saint-Cloud, les uns en placements sanitaires, les autres en colonies de vacances.

Postes de secours : Des postes de secours sont établis dans le parc à l'occasion des fêtes de mai et de septembre, et des permanences assurées par des secouristes bénévoles qui fournissent un gros effort de travail et de présence.

Cours de secourisme 1958-1959 : La prochaine session (12 cours

suis de l'examen) commencera le mercredi 29 octobre à 21 heures. Il sera bon de se faire inscrire à partir du 30 septembre, 17 h. 30, à la Permanence du Centre Culturel, 14, rue des Ecoles.

Cours de soins au foyer : Il s'agit de fournir à toutes les personnes qui peuvent avoir à donner des soins à quelque membre de leur foyer, les notions indispensables pour que ces soins soient donnés avec compétence. Ceci intéresse particulièrement les jeunes mères de famille ou les jeunes filles appelées à fonder un foyer. A tout moment, on peut être dans l'obligation d'appliquer les prescriptions d'une ordonnance de Docteur. Il importe que cette collaboration soit faite avec compétence et discernement. Elle peut permettre d'éviter des journées d'hospitalisation au malade.

L'an dernier 23 femmes ou hommes de Saint-Cloud ont suivi ces cours, lesquels ont été sanctionnés par un examen préfectoral.

Les personnes intéressées peuvent se faire inscrire dès le début d'octobre. Permanence le mardi au Centre Culturel, 14, rue des Ecoles.

Alcoolisme : La Croix-Rouge française cherche à intensifier la lutte contre ce redoutable fléau et serait heureuse que toutes les personnes s'intéressant à la question, lui apporte leur collaboration.

Journée Nationale de la Croix-Rouge Française 11 mai 1958 : A l'occasion de cette journée, le concours de ballons a connu un vif succès. Le premier prix était un voyage offert par Air-France en territoire métropolitain. Ce premier prix, ainsi que le deuxième prix, ont été gagnés par Saint-Cloud. Le ballon de la personne gagnante a été retrouvé à la frontière russo-polonaise.

Le bénéfice produit par cette vente de ballons a été entièrement affecté à la maison de retraite fondée par la Croix-Rouge Française à Champfleurs-Mesnils-le-Roi, pour les personnes âgées de Seine-et-Oise.

COMITE INTERSOCIETES

Par suite du décès de Monsieur Bernard, le bureau de l'Intersociétés a été constitué ainsi qu'il suit, dans la réunion tenue le 17 avril dernier :

Président : M. Lemonnier.

1^{er} Vice-président : M. Pléau.

2^e Vice-présidents : MM. Maillet et Nardy.

Trésorier : M. Hatry.

Secrétaire général : M. André Marie.

Secrétaire adjoint : M. René Baudry.

Rappelons que le Comité Intersociétés a pour objet de coordonner les activités des diverses sociétés locales.

BRIDGE CLUB DE SAINT-CLOUD

Le Bridge Club de Saint-Cloud, en plein développement, ayant trouvé un local plus spacieux, à Garches, a décidé d'organiser désormais ses réunions.

La première séance pour la saison 1958-59 est fixée au vendredi 12 septembre à 20 h. 45.

Parties libres, duplicatas ou tournois, les vendredis de chaque semaine à 20 h. 45, à l'Hôtel des Tilleuls Place du Marché, à Garches.

Pour tous renseignements et inscriptions, téléphoner à MM. Fabrizi, MOL 79-39 et MOL 33-37 ou à M. Leturgez, MOL 41-12.

ACTIVITES DE L'U.A.S. « LA CLODO »

Il y a 4 ans, le bureau de la section Foot-Ball de l'U.S.A. « LA CLODO » décidait de créer une section de jeunes qui allait devenir rapidement une école de foot-ball grâce au travail en profondeur effectué. Des résultats très encourageants sont venus, dès la 2^e année, récompenser les dirigeants de leurs efforts. Tout d'abord l'équipe « minimes » (moins de 15 ans) terminait première de son groupe « de promotion d'honneur ». Les cadets, de leur côté, finissaient également aux premières places.

La saison sportive 1957-58 devait apporter d'autres sujets de satisfaction. En effet, l'équipe première de « cadets » terminait le championnat à la première place après 22 victoires sur 22 rencontres disputées, totalisant 142 buts marqués contre 8. En matches amicaux, cette équipe n'a eu que des victoires, notamment sur la première réserve du Racing de Paris. En récompense de sa première place dans le championnat de Paris — 1^{re} division — l'équipe « cadets » a reçu la breloque officielle de la Ligue Parisienne de Foot-Ball.

Cette équipe avait la composition suivante :

But : FAIMALI ;

Arrières : BOUTELLER, DE SOUZA ;

Demis : ABADIE, MIRAMONT, LINA ;

Avants : DARDAUD, DUMONT, MOTAIS, FILLIOL, BOITIER^o ;

Remplaçants : CHRETIEN, BREBOIS, BONDIL ;

Deux de ces joueurs (DARDAUD et DUMONT) furent sélectionnés

par la Ligue de Paris de Foot-Ball pour représenter la Capitale.

Au concours du « Jeune Footballeur » Y. DARDAUD fut classé dans les premiers.

L'équipe « minimes » a, de son côté, terminé en très bon rang dans le « Critérium de Paris » dans lequel elle a été engagée.

Devant ces résultats prometteurs le bureau de la Section Foot-Ball a décidé d'intensifier l'initiation des jeunes et demande aux parents dont les enfants s'intéressent à ce sport, de les envoyer le jeudi après-midi à partir du mois d'octobre, au stade Municipal, quai Carnot, où ils trouveront des dirigeants et moniteurs compétents qui leur prodigueront leurs conseils éclairés.

Parmi ces dirigeants, MM. LINA, PERRIN, CLAIRET, doivent être particulièrement remerciés.

Les inscriptions à la section de Foot-Ball sont reçues par M. CLAIRET, 20, rue de l'Eglise.

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES, d'Anciens Elèves et d'Amis de l'Ecole Active de Saint-Cloud a fait faire, le 21 mai, au Centre Culturel, une conférence extrêmement intéressante par M. André Berge, directeur du Centre psychopédagogique de l'Académie de Paris, sur la valeur éducative des sanctions. Un public dense a applaudi l'excellent conférencier.

L'ECOLE DE DANSE HELENE AVNA, a offert, mardi 3 juin, au cinéma « Le Régent », une fort belle soirée avec le concours de jeunes élèves de son corps de ballet.

Sur une musique classique, de charmantes danseuses, présentèrent en solo, duo, ou groupe, vêtements de costumes régionaux ou du tutu et des chaussons pointus, des danses folkloriques ou classiques telles « Les Deux Pigeons », « La Mort du Cygne », « Marche Nuptiale ». On put admirer la mise au point technique, l'habillage, les éclairages, la musique, la gravité, et l'art des jeunes danseurs malgré la présence fort intimidante d'une élégante assistance.

JOIE CHEZ LES SCOUTS. — Au profit de leurs œuvres sociales, les Scouts et Guides de France animèrent une grande fête dimanche 4 mai. Au programme figuraient des tableaux animés, en costumes régionaux, des chansons, des saynètes, une tombola.

Dans la soirée, un repas froid fut servi aux chandelles. Mme et M. Batut-Dajean et tous leurs collaborateurs méritent d'être vivement remerciés pour avoir si bien réglé tous les détails d'une kermesse qui, du début à la fin, révéla une organisation et un entrain excellents, et à laquelle participa une grosse partie de la population de Saint-Cloud et des environs.

LA KERMESE DE L'ECOLE SAINT-JOSEPH. — La kermesse de l'Ecole Saint-Joseph a eu lieu les 31 mai et 1^{er} juin, et a connu un vif succès. Les visiteurs furent très nombreux et ne manquèrent pas de dire à MM. Delahaye, président, Lemoine, directeur de l'Ecole et aux multiples amis de la maison, toute leur sympathie.

SPORTS-LOISIRS HACHETTE. — Le challenge Interpresse omnisports (région parisienne) s'est déroulé le 8 juin, au stade Hachette, rue des Viris à Saint-Cloud. Le Comité d'organisation des Clubs sportifs S.L. Hachette et le Club sportif des Nouvelles Messageries Presse Parisienne avaient, à leur habitude, bien fait les choses. Le public nombreux qui était là en suit gré à tous, notamment aux clubs de la région parisienne qui se disputèrent, dans diverses et intéressantes compétitions, les coupes offertes par les administrations de Paris.

FETE DE CHARITE DE LA PAROISSE DU VAL D'OR. — Gros succès pour la fête de charité de la paroisse du Val d'Or, organisée dans le jardin du presbytère et de l'église. Beaucoup de visiteurs. Les autorités de la ville avaient tenu à se rendre dans ce coin charmant des Coteaux.

Compte rendu analytique du Conseil Municipal de Saint-Cloud

SÉANCES DU 25 JUIN 1958

Présents : M. Chaveton, maire, MM. Monsel, Rollin, Schreder, Laurence, Joulia, adjoints ; MM. Charondière, Guillaume, Lemonnier, Petit, Beaufocher, Delahaye, Marin, Salles, Coutureau, Devèze, Comeau, Primel, Bottigelli, Mme Chéron, MM. Le Guen, Bécart.

Absents excusés : Mmes Clément, Lorrain, MM. Colin et Hatry.

Absents : M. Ducros.

Conformément à la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

Mme Clément a donné pouvoir à M. Rollin ;
Mme Lorrain a donné pouvoir à M. Chaveton ;
M. Colin a donné pouvoir à M. Guillaume ;
M. Hatry a donné pouvoir à M. Salles.

..

Secrétaire de séance : M. Delahaye, qui a été élu à l'unanimité.

..

A l'ouverture de la séance, M. Bottigelli demande quel résultat a été obtenu par la Commission qui s'est rendue au château de Charbonnière pour des questions d'adduction d'eau et de protection contre l'incendie.

M. Schreder indique que la participation de la ville pour les travaux d'adduction d'eau s'éleverait à 600.000 F., cette somme représentant la quote-part de la dépense (50 %) mise à la charge de la commune de Saint-Cloud par la commune de Saint-Jean-de-Braye.

M. Becart fait remarquer que les communes rurales peuvent espérer une subvention du « Génie Rural » et que celle-ci était obtenue, elle devrait venir en déduction des dépenses à supporter par les communes intéressées.

L'ouverture d'un crédit de 600.000 F. est votée à l'unanimité, sous réserve que cette somme serait diminuée si une subvention était accordée.

..

M. Schreder donne des explications au sujet de la ferme du château de Charbonnière.

Il indique que le fermier ne désire pas renouveler le bail et qu'il préfère se retirer dans un délai de 18 mois.

M. Salles déclare qu'il s'opposera à la vente de la ferme, qui, à son avis, constitue une des parties les plus riches de la propriété, laquelle forme un tout.

Le Maire propose au Conseil de conserver le statut quo et de revoir la question au moment opportun. Le Conseil donne son accord à cette proposition.

Avant l'approbation du procès-verbal, M. Le Guen fait observer qu'il a été porté absent à la séance du 21 mars, mais qu'il n'a pas été convoqué pour cette réunion.

Il demande que les conseillers absents à la première séance du Conseil soient avertis à l'avenir de la date de la deuxième réunion.

En conséquence, il déclare voter contre les décisions qui ont été prises à la séance du 21 mars.

Compte tenu de ces observations, le procès-verbal est adopté.

Procédant ensuite à l'étude des questions portées à l'ordre du jour :

LE CONSEIL :

A l'unanimité :

1° Vote l'acquisition à la société S.O.F.A.C.O. de deux classes provisoires préfabriquées pour le groupe scolaire des Coteaux ;

2° Approuve le relèvement des tarifs pour les installations foraines dans le Bas Parc de Saint-Cloud à l'occasion de la Fête patronale de septembre.

3° Décide l'abandon d'une journée de prestations au profit de la voirie urbaine ;

4° Décide :

a) d'acquiescer aux établissements Hotchkiss un châssis qui sera équipé en voiture de premier secours normal par les établissements Pompes Guinard.

b) de vendre du vieux matériel de voirie en vue de régler partiellement l'acquisition du châssis Hotchkiss.

c) de régler sur les exercices 1959-1960 les frais d'équipement aux Etablissements Pompes Guinard.

5° Approuve la cession par la commune d'une parcelle de terrain, rue des Ecoles, pour la construction d'un Centre de Sécurité Sociale ;

6° Approuve le règlement d'un mémoire concernant les travaux de curage de deux chambres à sable situées sous la place Georges-Clémenceau ;

7° Par 20 voix, celles de MM. Chaveton, Monsel, Rollin, Schreder, Laurence, Joulia, Charondièrre, Guillaume, Lemonnier, Petit, Beaufocher, Delahaye, Marin, Salles, Coutureau, Devèze, Mmes Clément, Lorrain, MM. Colin et Hatry.

et 6 abstentions, celles de MM. Comeau, Primel, Bottigelli, Mme Chéron, MM. Le Guen et Becart.

Emet un avis favorable sur le compte administratif des Etablissements hospitaliers de Saint-Cloud pour les opérations de l'exercice 1957.

A l'unanimité :

8° Décide le relèvement de l'indemnité horaire pour la surveillance des Cantines scolaires ;

9° Accorde une indemnité à certains fonctionnaires communaux pour travaux supplémentaires accomplis lors des dernières élections cantonales et décide l'attribution à ces mêmes agents d'indemnités de fonctions.

10° Décide d'appliquer au personnel communal titulaire à temps incomplet, auxiliaire et contractuel les dispositions de l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 25 mars 1958, étendant à ce personnel les dispositions législatives ou réglementaires fixant les éléments de la rémunération attribuée aux fonctionnaires de l'Etat.

11° Par 22 voix, celles de MM. Chaveton, Monsel, Rollin, Schreder, Laurence, Joulia, Charondièrre, Guillaume Lemonnier, Petit, Beaufocher, Delahaye, Marin, Salles, Coutureau, Devèze, Mmes Clément, Lorrain, MM. Colin, Hatry, Le Guen et Becart. et 4 abstentions. celles de MM. Comeau, Primel, Bottigelli, Mme Chéron.

Décide sur la proposition d'aménagement de la région parisienne en date du 11 janvier 1954, de créer au voisinage du boulevard de la République, entre la rue de l'Avre et la rue du Pierrier, sur une profondeur de 30 mètres, côté impair, une zone de constructions collectives avec espaces verts, d'une hauteur maximum de 24 mètres.

Décide, en outre, de réserver l'ancien terrain du « petit golf », sis entre la rue du Pierrier, la rue du Camp Canadien et le boulevard de la République, comme espace libre public

12° Décide de faire prendre en charge par la ville la contribution financière demandée aux familles des enfants fréquentant des écoles d'apprentissage ou professionnelles, des collèges techniques en dehors de Saint-Cloud.

Emet, sur la proposition de M. Bottigelli, le vœu tendant à la suppression de cette redevance étant donné sa modicité eu égard au budget des Etablissements qui la perçoivent, les frais de recouvrement de telles créances étant exorbitants par rapport aux sommes encaissées.

AFFAIRES DIVERSES

13° Par 20 voix, celles de MM. Chaveton, Monsel, Rollin, Schreder, Laurence, Joulia, Charondièrre, Guillaume, Lemonnier, Petit, Beaufocher, Delahaye, Marin, Salles, Coutureau, Devèze, Mmes Clément, Lorrain, MM. Colin et Hatry.

et 6 abstentions : celles de MM. Comeau, Primel, Bottigelli, Mme Chéron, MM. Le Guen et Becart.

Autorise le principe de la cession d'un terrain appartenant à la ville dans le quartier Montretout pour l'édification d'un lieu de culte.

Par 19 voix, celles de MM. Chaveton, Monsel, Rollin, Schreder, Laurence, Joulia, Charondièrre, Guillaume, Petit, Beaufocher, Delahaye, Marin Salles, Coutureau, Devèze, Mmes Clément, Lorrain, MM. Colin, et Hatry.

Contre 6, celles de MM. Comeau, Primel, Bottigelli, Mme Chéron, MM. Le Guen et Becart.

et une abstention, celle de M. Lemonnier.

Autorise également le principe de la cession d'une petite parcelle de terrain située rue de l'Yser, pour l'édification d'une chapelle.

14° M. Joulia expose qu'il a poursuivi l'étude de la construction d'un H.L.M. amélioré sur un terrain de 2.000 m² environ situé avenue B. Palissy et il présente au Conseil municipal un premier plan masse.

Il indique qu'une partie du rez-de-chaussée de cet ensemble d'immeubles sera affectée à l'installation d'une salle de réunion qui pourrait avoir 100 m² et qui serait utilisée, sous le contrôle d'un gardien, par toutes les sociétés ou associations du quartier de la Passerelle. Les habitants éloignés du quartier du centre de Saint-Cloud auraient ainsi à leur disposition un local qu'ils réclament depuis longtemps.

A la suite de cet exposé, sur observation de M. Bottigelli, l'examen de cette affaire est renvoyé à la commission du Logement. M. Joulia devant entre temps continuer ces pourparlers avec les sociétés constructrices.

A l'unanimité :

15° Approuve certaines dépenses imprévues faites par le Maire ;

16° Charge M. Devèze, conseiller général, de présenter un rapport au Conseil général, afin d'obtenir une subvention pour couvrir une partie du déficit résultant des travaux d'agrandissement de l'hospice Lelégard-Laval.

17° Décide, dans le cadre des fêtes du 14 juillet, d'organiser un bal public sur la place de l'Eglise.

18° Charge le Maire de continuer les pourparlers afin d'obtenir un second terrain de football dans le Domaine National de Saint-Cloud au lieu dit « La Porte Verte ».

M. Monsel, présentera cette question à la séance de travail et d'information réunissant les maires du canton de Sèvres ainsi que MM. les chefs de Services départementaux, séance qui se tiendra à la Préfecture de Seine-et-Oise le 8 juillet.

19° Après explications de M. Monsel, autorise ce dernier à poursuivre ses entretiens avec le Comité d'entreprise des Avions Marcel Dassault pour l'installation du chauffage de la salle de gymnastique au stade Kelly.

En contre-partie de l'aide financière apportée dans l'installation de ce chauffage, le Comité d'entreprise sera autorisé à se servir de ce gymnase et des autres installations sportives.

20° Charge le Maire, à la suite d'une question de M. Lemonnier, de demander aux services des Ponts et Chaussées un balisage par cataphote dans une partie de l'avenue du Général Leclerc.

21° M Devèze signale le danger que présente la rue du Calvaire fréquentée par de nombreux poids lourds malgré l'interdiction qu'il leur a été faite d'emprunter cette voie.

M. Bécart demande la pose de panneaux interdisant le dépassement de voitures automobiles entre le pont des Trois-Pierres et le carrefour de la rue Dailly.

A l'unanimité :

22° Demande la mise en non valeur d'une cote irrécouvrable.
23° Autorise le règlement d'honoraires dus aux experts dans l'affaire Delor.

24° M. Joulia fait un exposé des travaux de la sous-commission qui a été désignée pour examiner les comptes présentés par la société d'H.L.M. « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille ».

Le Conseil adopte les conclusions de la sous-commission, à savoir que la ville ne conteste pas le principe du paiement de sa quote-part dans les investissements mais qu'elle ne les réglera qu'après examen du bilan des frais d'investissement avec toutes pièces justificatives à l'appui et se refuse à payer tous frais de gestion.

A l'unanimité :

25° Sur proposition de M. Lemonnier, émet le vœu que des travaux soient entrepris par les services des Ponts et Chaussées pour que soit supprimé l'étranglement existant actuellement au Pont de Suresnes, lequel apporte de sérieuses perturbations dans la circulation routière.

26° Le Maire déclare irrecevable divers vœux qui lui ont été présentés par des organisations clodoaldiennes.

A l'unanimité :

27° Décide, sur la proposition de M. Petit, le rétablissement, rue Lauer, de la plaque de signalisation concernant l'église presbytérale.

..

Le Maire adresse à M. Salles des félicitations pour sa nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur.

..

La séance est levée, le 26 mars, à 1 heure.

Le Secrétaire de Séance :
D. DELAHAYE.

**

Dans le compte-rendu du Conseil municipal du 19 mars, il y a lieu de lire au sujet de la construction projetée 2, rue Pozzo di Borgo, en annexe de l'Ecole Normale Supérieure : « Quatre étages » et non sept étages sur une salle de gymnastique.

ETAT-CIVIL DU 2^e TRIMESTRE 1958

NAISSANCES

Mois d'Avril

Françoise-Marie Cassagnes. — Sophie-Caroline Serriere. — Florence-Suzanne Charlot. — Christine-Marie-Jeanne Lucas. — Marie-Yinéhô Benon. — Bernard-Pierre Duole. — Sylvie Cheureau. — Patrick Bacque. — Brigitte-Andrée-Christiane Boutet. — Olivier Geher. — Béatrice-Louisa Rahmani. — Christian Poitel. — Jean-Philippe-Marie Clermont. — Fabienne-Claudie Chancel. — Christine-Colette Collet.

Mois de Mai

Isabelle-Stela Szonyi. — Philippe-Cyrille de Gavrilloff. — Silvie-Madeleine-Emilia Canciani. — Philippe-Jacques-Jean Deschamps. — Michel Gargne. — François-André-Marie Coublin-Korsten. — Catherine-Mauricette-Lucie Duverne. — Sylvie-Lucienne-Mauricette Mende. — Muriel-Myriam Midan. — Béatrice-Monique-Marie Pousseur. — Martine-Anne-Marie-Thérèse Lamballe. — Brigitte de Félice. — Pierre Siret. — Pascal-Jean-Roland Baylac. — Christian Georges Huret. — Didier Thierry Mandereau. — Gisèle-Madeleine-Odetta Aziere. — Christophe Henri Robert.

Mois de Juin

Pierre-Xavier Savary. — Isabelle Astruc. — Marc-André Denis. — Jean-Jacques-Alexandre-Marie-Fulgoni. — Nathalie-Françoise-Henriette Dubois. — Didier Chesne. — Marie-José Pailler. — Joëlle-Elisabeth-Monique Levoyer. — Daniel-Henri Moisy. — Christine-Andrée Bucaille. — Eliane-Gabrielle-Raymonde-Aimée Travert. — Jean-Louis-Robert-Joseph Verbeke. — Rémy-Gabriel-Clément Travert.

MARIAGES

Mois d'Avril

Constant-Pierre-Marie Naras et Rosalba-Maria-Marta Bandecchi. — Roger Meunier et Suzanne Rachel Pohier. — Michel-André Chaume et Madeleine-Henriette Dolle. — Jackie-Armand Maupin

et Jacqueline-Marie-Thérèse Lair. — Robert-Pierre-Henri Mischoria et Nicole-Georgette Schoubrenner. — Philippe Martini et Elisabeth-Fernande Tardivel. — Jean-Pierre-Georges-Etienne Bettagnier et Odette-Marie Germanangue. — Roger-Maurice Voltinger et Yvette Neveux. — Jean-Charles-René Tournesac et Elaine de Witt. Pierre-Marie-Aurélien Gautier et Mauricette Elise Chaillou. — Claude-Charles-Albert Robert et Gilberte-Louise-Jeanne Chaumeton. — Aristide Coleho et Annette-Régine-Marie Gernez. — Gaston Lorient et Solange-Agnès Félicité Poisson. — Jacques-Maurice-Max Basset et Hélène Netchaëff. — Marcel-André Rouault et Maryse-Paule-Jeanne Druel. — Georges-Eugène et Jeanne Lefevre. — Claude-Yvon-Anatole Harel et Bernadette-Anne-Marie Thomas. — André-Joseph-Henri Wattedel et Blanche-Alice Martini. — Pierre-Charles-Léon Hubert et Nicole-Simone-Louise Nayrolles. — Jean-Ernest-Joseph-Marie Ayoul et Jeanine-Anne-Marie Geffroy. — Jean-Henry-Jacques le Bart de la Broise et Monique-Genèveve Vezinet. — Robert-Jean Thomas et Jacqueline-Julie-Léone Tissot. — André-Eugène-Marie Courtel et Léa le Rhun.

Mois de Mai

Guy-Yves Fabregues et Alphonsine-Augustine-Germaine Mugnier. — Louis-Henri Muthélet et Marie-Léonie-Jeanne-Astrig Motossian. — Max-Claude-Lucien-Marie Izabelle et Chantal-Suzanne-Guillemette le Tors de Crécy. — Marcel Brandwein et Erminia-Ida Zilli. — Marcel-Joseph-Aristide Dard et Antoinette-Marie-Louise Ferras. — Gilbert-Robert-Aramis Dubuc et Marie-Thérèse-Victorine Dromer. — François-Paul-Cécile Duhil de Benaze et Madeleine-Maria Lageyre.

Mois de Juin

Thérèse de Chacaton. — André-Georges-Gérard Gaure et Marie Forestier. — Gilbert-Alexandre-Marie-Joseph Caro et Madeleine-Emma Petit. — Paul-Louis Mongendre et Suzanne Colin. — Guido Joseph Covezzi et Marie-Thérèse Fary. — Emilie-Dominique-Marcel Desvignes et Marie-Augustine Jan. — Roger-André Moni et Catherine-Marie-Louise Sonzogni. — Gervais-Gabriel Boyer et Ginette-Jeanne-Marie-Louise Chachat. — Louis Brzicky et Christiane-Léonne-Jeanne-Edith Smetanka. — Mathias Cavaillon et Catherine-Flora Robinet. — Roger-Paul-Philippe Leonetti et Renée-Juliette-Jeannine Poyet. — Claude-Jean Mamet et Lucienne-Andrée Radoue. — Roger-Jacques Urien et Claudette-Jeanne Desvigne. — Guy Favre-Bully et Irène-Mauricette-Armande Reiner. — Ernest-Philippe Demichelis et Thérèse-Alphonsine-Lemariéy. — Bernard-Yves-François Gaynard et Béatrice-Jeanne-Alice Echinard. — Jacques-Elie-Placide Pinana et Maud-Marcelle Messier. — Jacques-Henri Jérôme et Colette-Gisèle-Raymonde-Marie Legris. — Bruno-Cesar Lazzari et Micheline-Josette-Cazillac. — Jean-Michel Dutac et Jeannine-Suzanne Hochedez. — Georges-Alfred Tordet et Claude-Catherine Caridroit. — Philippe Salomon Pattegay et Claude-Maddy-Rita Angiolini.

DECES

Mois d'Avril

Louise-Hélène Rigaudier, veuve Eve, 57 ans. — Aimée Quinet, veuve Dandois, 80 ans. — Sosthène-Alphonse Letang, 58 ans. — Ludovic-Eugène Paty, 78 ans. — Jules-Alphonse Leveille, 63 ans. — Rose-Marie-Renée Chevalier, veuve Normand, 80 ans. — Léa-Marie Maréchal, veuve Broc, 67 ans. — Gaston-Octave-Auguste Agnès, 79 ans. — Xavier-Louis-Marie Heuchel, 60 ans. — Vladimir Mravlin-Steven, 69 ans. — Lucien-Emile-Jacquart, 68 ans. — Joseph-Paul-Octave de Braux, 67 ans. — George-Antoine Frisson, 87 ans.

Mois de Mai

Philomène-Rose Micard, veuve Munier, 72 ans. — Albertine Nuss, veuve Kornmann, 66 ans. — Madeleine-Marie Chifflet, femme Delecluze, 67 ans. — Antoine-Emile Boucher, 82 ans. — Hélène-Marguerite de Bruyckere, 64 ans. — Berthe Dufour, veuve Renvoize, 81 ans. — André Lepont, 51 ans. — Jean-Georges Jeannerat, 57 ans. — Henri-Léon Legoueix, 71 ans. — Hubert-Louis-Octave Le Tors de Crécy, 68 ans. — Léon de Meerler, 67 ans. — Lucien Mermier, 84 ans. — Marie Groulez, veuve Bonnefous, 73 ans. — Adrien-Louis Combe, 63 ans. — Pierre-Lionel-Henri de Baynast de Septfontaines, 23 ans. — Mathilde-Adrienne Humbert, 80 ans.

Mois de Juin

Paul Rouchon, 77 ans. — Marius Gremen, 61 ans. — Mathilde-Claire Gazzola, femme Michaux, 71 ans. — Lucie Lanier, 87 ans. — Marguerite-Rollande-Marie Le Nohaic, 32 ans. — Emile-Eugène-Charles Piat, 78 ans. — Charles Clair, 71 ans. — Marguerite Villain, 79 ans. — Dante Zambelli, 62 ans. — Marie-Julienne Lasselin, femme Couvez, 80 ans. — Ali Saoudi, 21 ans. — Maxime-Jean-François Serpeille, 70 ans. — Blanche Pothier, femme Henchoz, 74 ans. — Marie-Augustine Helfer, veuve Bellot, 79 ans. — Emilienne-Aglée-Alexandrine Habert, veuve Chemari, 84 ans.

E. DELARFEUX

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

58, Rue Gounod

MOL. 44-48

SAINT-CLOUD

MOTEURS ÉLECTRIQUES

R. VASSAL

— 13, Rue Henri-Regnault —

SAINT-CLOUD

MOL. 49-68

CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES

TRANSFO STANDARD

BUREAUX : 92, Boulevard Sénard, SAINT-CLOUD

USINES : 6 et 8, Rue Charles Blum - 101, Bvd Sénard

SAINT-CLOUD

Tél. MOL. 58-21 et 41-51

PHOTO-CINÉ-IDENTITÉ

APPAREILS ET PRODUITS DE GRANDES MARQUES

ROYALE PHOTO

— MAISON COOLS, FONDÉE EN 1925 —

70, Rue Royale — SAINT-CLOUD

Tél. : MOL. 51-49

(Face à l'Hôpital)

A. CANTIN, Paysagiste

Parcs et Jardins ♦ Terrains de Sports

4, Rue des Tennerolles — Tél. MOL. 49-25

♦ SAINT-CLOUD ♦

TEINTURERIE AUTOMATIQUE

LE GOFF

MAISON FONDÉE EN 1885

11, Avenue du Maréchal Foch, SAINT-CLOUD — Mol. 65-98

TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ — En cas d'urgence nettoyage à sec en 90 minutes

Entreprises GENTILINI & Cie

Travaux Publics — Maçonnerie — Béton Armé
Transport

TÉL. MOLITOR 56-74

25-29, Rue du Pierrier SAINT-CLOUD (S.-&-O.)

Ets MAG

46, Rue de Buzenval, 46

SAINT-CLOUD

MOL. 45-16

CABINET BOR

du Syndicat
des Courtiers d'Assurances

21, Rue des Écoles — Tél. : MOL. 48-35

Assurances des Risques Industriels
Commerciaux et Industriels

* COUVERTURE — PLOMBERIE *
* INSTALLATIONS SANITAIRES *
ÉLECTRICITÉ

G. CIRASSE

72, Rue Royale, SAINT-CLOUD

MOL. 41-42

ESPACES VERTS - JARDINS - STADES

Éts Maurice VILLETTE

PAYSAGISTE D. P. L. G.

9, Rue de l'Aqueduc, 9 - SAINT-CLOUD

MOLitor 22-99

VAL 00-94

GROS BEURRE — ŒUFS — FROMAGES
DEMI-GROS

Comptoir Clodoaldien des Produits Laitiers

3, Rue Joseph Leguay

SAINT-CLOUD

Tél. MOL. 62-57

AU VAL D'OR

57, Rue du Mont-Valérien
SAINT-CLOUD

SUPER

SHOP

Toute l'Alimentation

Tous les Produits d'entretien

Tous Repas et Réceptions à Domicile

GÉNÉRALE AÉRONAUTIQUE MARCEL DASSAULT

AVIONS - RÉACTEURS - ÉQUIPEMENTS - MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE

78, QUAI CARNOT, SAINT-CLOUD

Laboratoires Franay
Tirages Cinématographiques

L.T.C

19, Rue Marius-Franay — SAINT-CLOUD (S.-et-O.)

Tél. : MOL. 69-20

FUTS - CAISSES EN CONTREPLAQUÉ DE BOULEAU
SOCIÉTÉ ANONYME

DE BOIS CONTREPLAQUÉ DU MASSIF CENTRAL

S A C O M A C

55, Quai Carnot

SAINT-CLOUD

Tél. MOL. 67-80

LOCATION DE COUCHES POUR BEBES
ET LAVAGE

AMÉRICAN
DIAPER-SERVICE

107, Rue Tahère - SAINT-CLOUD — Tél. MOL. 56-20

TAILLE D'ENGRENAGES

Sté L. G. S.

43, rue du 18-Juin

Tél. : MOL. 68-87

SAINT-CLOUD

Anciens Etablissements P. COMPAIN et Cie

CHALEUR - EAU - LUMIÈRE

COUVERTURE - PLOMBERIE

Siège Social : 69, rue Bayen, PARIS 17^e - ETO. 23-31

10, rue Dailly, SAINT-CLOUD

Tél. : MOL. 44-74

CLINIQUE MÉDICALE « BELLERIVE »

MÉDECINE GÉNÉRALE — CONVALESCENCE — RÉGIME

CONSULTATIONS OTO-RHINO

Agréée de la Sécurité Sociale
OUVERTE À TOUS LES MÉDECINS

15 bis, Quai Carnot

4, Rue du Nord

SAINT-CLOUD

Tél. : MOL. 07-52

Marcel LE CHAPELIN

FLEURISTE

14, Rue de l'Eglise

SAINT-CLOUD — MOL. 44-41

LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



Travaux Publics et Privés
Entreprise Marcel PLANTIVAUD

20, rue de Garches

SAINT-CLOUD

MOL. : 65-85

Laboratoire Général des Télécommunications

L. G. T.

4, Rue de Garches

SAINT-CLOUD

LES ISOLANTS FRANÇAIS

CAOUTCHOUC TECHNIQUE

61, Quai Carnot

MOLitor 87-75

CHENAILLE, rue Dantan - St-Cloud

RAYONS - X

BEURRE • ŒUFS • FROMAGES
VOLAILLES

P. LANGLOIS

6, Avenue de Longchamp — SAINT-CLOUD

— SPECIALITE DE FROMAGES —

CHLISTEUR Chaussureur

101, Av. Maréchal-Foch - SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 46-22

CHAUSSURES PODOLOGIQUES — VOUTES PLANTAIRES

Sur Mesure — Agréé par la Sécurité Sociale



andré boscher

Fleuriste

SAINT-CLOUD

N° 7, PARC DE LA BERENGERE

CAFE * TABAC * HOTEL
DE MONTRETOUT

marcel quévrain

84, Boulevard de la République
SAINT-CLOUD — MOL. 56-72

SIMCA

ETS DEMIZIEUX

CONCESSIONNAIRE

LOCATION SANS CHAUFFEUR

TOUS MODELES

74-76, route de la Reine — BOULOGNE — MOL. 55-94

AGENCE PEUGEOT
ST-CLOUD — GARCHES — VAUGRESSON
MARNES-LA-COQUETTE

“ Saint-Cloud Automobiles ”

147, av. Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 56-78
◆ STATION SERVICE — REPARATIONS ◆

AGENCE SIVRAIS

M. CHOTARD, Successeur

PROPRIETES — TERRAINS — APPARTEMENTS
36, Rue Gounod — SAINT-CLOUD — MOL. 42-15

VILLA HENRI IV

PENSION DE FAMILLE

DEJEUNERS et DINERS
P R I X de P E N S I O N
(avec ou sans chambre)

43, Bvd de la République
SAINT CLOUD (S.-et-O.)
— Tél. : MOLitor 40-50 —



Porto **ANTONAT**

Ne confiez pas votre épiderme

et votre chevelure à n'importe qui !

Si votre voiture ne marche plus, vous n'allez pas voir le maçon !

A chacun sa spécialité !

Le Biosthéticien est le spécialiste des soins « personnalisés ». Il ne cherche pas à vendre n'importe quoi, mais il établit et délivre, en fonction des besoins scientifiquement déterminés, le produit qui convient au cas étudié et seulement à ce cas.

Faites confiance à votre Biosthéticien

MM. **VILAIN** : 28, r. du Chemin de Fer, à NANTERRE - BOI 14-19
LOONIS, 1, r. des Deux-Gares à RUEIL-MALMAISON, 967.21.10

DUPUIS, 25 bis, Grande-Rue, à SEVRES OBS 06-76
ELHUIN, 53, Bd Henri-Sellier, à SURESNES LON 13-17
DROUAULT, Salon Paule, 98, avenue V.-Hugo, à BOULOGNE-BILLANCOURT MOL 90-82

BIOSTHETICIENS agréés des Laboratoires de Biologie

Esthétique Marcel CONTIER

206, Boulevard de la République
à SAINT-CLOUD

CENTRE DERMO-BIOLOGIQUE

M. THOMAS

Docteur en Pharmacie
Prix de thèses

ELISABETH ARDEN

Ex-assistante de Chimie biologique

7, Rue Dailly MOL. 40-17 Lauréate de la Faculté

M. Mercieux, Horticulteur

GERANIUMS · BEGONIAS et DIVERS

◆ GROS et DETAIL ◆

12, Rue Edeline - SAINT-CLOUD — Tél. : MOL. 43-30

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

Béton Armé * Canalisations

TRAVAUX EN TOUS GENRES

M. ESTEVES

41, Rue Sévin-Vincent — SAINT-CLOUD — MOL 17-47

TOUS BESOINS • TOUS DÉBITS • TOUTES PRESSIONS

DOMESTIQUES ET AGRICOLES INDUSTRIELLES **LES POMPES GUINARD** PULVÉRISATEURS MATÉRIEL INCENDIE POMPES MARINES

40, RUE DE FOUILLEUSE SAINT-CLOUD (S.-et-O.) TÉL. : MOLITOR 48-00